

DOSSIER DE PRESSE 2023



www.technologia.fr

contact@technologia.fr

SOMMAIRE

03 PÉNIBILITÉ, RÉORGANISATIONS
ET BURN-OUT

33 HARCÈLEMENT & VIOLENCES
SEXISTES ET CONJUGALES

43 RAPPORT AU TRAVAIL ET
ABSENTÉISME

51 EVOLUTIONS DU MONDE DU
TRAVAIL

69 LES EXPERTS TECHNOLOGIA

Pénibilité, réforme des retraites et burnout

03

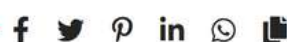




Réforme des retraites et qualité de vie au travail

Par Cécile de Ménibus et Philippe David avec Jean-Claude Delgenes, Cédric Da Costa, Jerome Ballarin, Guillaume Da Cunha

Émission du mardi 17 janvier 2023



Réforme des retraites : est-elle souhaitable, faisable ou indispensable ?/ Qualité de vie au travail : enjeu clé du recrutement et de la durée des collaborations ?



Emission du 17 janvier 2023

Thème : Réforme des retraites

Lien de la rediffusion

<https://loptimisme.pro/4-conseils-pour-prevenir-le-burn-out-en-2022/>

l'Humanité

Le gouvernement refait une fleur au patronat

Alors que près de 2 millions de personnes sont couvertes par le compte prévention, l'exécutif annonce 60 000 bénéficiaires de plus. Une goutte d'eau au regard des 13,6 millions de travailleurs confrontés à la pénibilité.

« **U**n projet de justice qui protège de l'usure professionnelle. » Répétée à l'envi depuis la présentation de la réforme, la phrase figure en bonne place dans les éléments de langage macronistes. Pourtant, à y regarder de plus près, il reste du chemin à parcourir. Première mesure vantée par l'exécutif, l'aménagement du compte professionnel de prévention (C2P). Créé en 2014, ce dispositif ouvre la possibilité à des salariés de partir plus tôt à la retraite (au maximum deux ans avant l'âge légal) à condition qu'ils aient cumulé suffisamment de points, attribués en fonction de leur exposition à des facteurs de

pénibilité (travail de nuit, répétitif, températures extrêmes...).

Le patronat a toujours brocardé le C2P, jugé trop contraignant. En 2014, le Medef évoquait un « dispositif kafkaïen, unique en Europe », « une absurdité économique » qui allait « renforcer le chômage ». Les récriminations ne tombent pas dans l'oreille d'un sourd : dès décembre 2017, le gouvernement d'Édouard Philippe s'empresse de donner raison aux chefs d'entreprise, en éjectant quatre critères du compte pénibilité (agents chimiques dangereux, manutention manuelle de charge, postures pénibles et vibrations mécaniques).

Depuis le début des concertations sur les retraites, les syndicats n'ont eu de cesse de réclamer la réintroduction de ces facteurs, en vain. Au lieu d' étoffer le C2P, l'exécutif

va demander aux branches professionnelles de recenser les métiers les plus exposés aux facteurs disparus et promet un suivi médical renforcé à partir de 45 ans, avec adaptation du poste de travail ou reconversion professionnelle. Ce qui semble très optimiste au vu des réalités du terrain (lire le reportage page 2). Par ailleurs, les salariés les plus exposés aux métiers pénibles auront droit à une visite médicale, pour partir plus tôt à la retraite, mais seulement à partir de... 61 ans.

« Il existe déjà une visite médicale de milieu de carrière, à 45 ans, qui a beaucoup de sens, s'étonne Marielle Dumortier, médecin du travail. À ce moment on peut faire de la prévention. Mais à 61 ans, c'est bien trop tard, si ce n'est pour constater que les salariés sont cassés par le travail. »

60 000 bénéficiaires supplémentaires avancé par l'exécutif.

Pour marquer les esprits, ce dernier annonce le lancement d'un nouveau dispositif. Un fonds d'investissement doté d'un milliard d'euros sur le quinquennat (donc environ 250 millions d'euros par an) sera chargé de « financer avec les employeurs des actions de prévention (sensibilisation, aménagement de postes, reconversion...) au bénéfice des salariés » exposés aux critères de pénibilité supprimés. Sur le principe, Serge Volkoff juge positif d'injecter de l'argent pour s'attaquer à la pénibilité, mais il met en garde contre les effets d'annonce : « Cela va dépendre des modalités d'action concrètes de ce fonds, précise-t-il. Dans les entreprises où la politique de prévention est peu suivie et coordonnée, cela peut donner lieu au financement de mesures un peu cosmétiques. Exemple : installer un convoyeur pour charges lourdes (1) ne sert pas à grand-chose si l'organisation du travail et son intensité ne permettent pas aux salariés de s'en servir dans de bonnes conditions. »

Jean-Claude Delgènes, fondateur du cabinet Technologia, est tout aussi réservé : « J'ai surtout l'impression que l'exécutif cherche à construire un dispositif visant à faire accepter le recul de l'âge légal. Plutôt que d'agiter un chiffre, il aurait mieux valu dresser un état des lieux précis des besoins réels en matière de formation et d'adaptation des conditions de travail, pour voir ensuite comment on les finance... » ■

CYPRIEN BOGANDA

(1) Machine permettant de transporter des charges lourdes sur une bande ou des rouleaux.

Article publié le 24 janvier 2023

Thème : Pénibilité au travail, réforme des retraites



Parlons Vrai chez Bourdin : Émission du 07 février 2023

Par Jean-Jacques Bourdin avec Charles de Courson, Jean-Marc Baillet, Bertrand Martinot, Jean-Claude Delgènes, François Cocq, Michel Desmurget

Émission du mardi 7 février 2023



Au programme : Retraites : pourquoi les sénateurs ne passent-ils pas au régime général ? / Les hommes sont plus responsables des accidents de la route / Les Français aiment-ils le travail ? / Laisser les enfants face aux écrans : de la maltraitance ?



Emission du 7 février 2023

Thème : Réforme des retraites

Lien de la rediffusion

<https://www.sudradio.fr/emission/parlons-vrai-chez-bourdin-112>



Tribune

Pénibilité au travail : "Il y a urgence à refaire les comptes"

Par Jean-Claude Delgènes

Publié le 09/03/2023 à 12:30



Ecouter cet article

Pénibilité au travail : "Il y a urgence à refaire les comptes"

00:00

Depuis de nombreuses années, l'État aurait dû davantage tenir compte des conditions de travail pour garantir aux salariés les plus exposés à des métiers difficiles, un départ en retraite plus rapide. Le dispositif actuel, même amélioré à la marge, ne réunit pas encore les conditions de cette justice sociale, explique dans une tribune Jean-Claude Delgènes, président fondateur du cabinet Technologia.

Article publié le 9 mars 2023

Thème : Tribune de Jean-Claude Delgènes sur la réforme des retraites et la pénibilité au travail en France

Lien de l'article

<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/penibilite-au-travail-il-y-a-urgence-a-refaire-les-comptes>

Réforme des retraites : Arcole ou Bérézina* ? Est-ce une fatalité ?

Si les finances de notre pays l'exigent (et elles semblent l'exiger), d'autant plus que l'espérance de vie (pour tous) progresse et alors que le travail est aussi une source d'équilibre (social et psychique notamment, ce que rappelle en filigrane Elendir), ne serait-il pas possible d'améliorer les conditions pour que « travailler plus » ne soit plus considéré comme inacceptable, voire impossible, tant pour les salariés que pour ceux qui les soignent ? Des progrès ont été réalisés. Claire Edey Gamassou (maître de conférences en sciences de gestion, Université Paris-Est Créteil Val de Marne, UPEC) et Tarik Chakor (maître de conférences en sciences de gestion, Aix-Marseille Université, AMU) rappelaient dans une récente tribune publiée sur le site the Conversation. « Selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, les expositions longues à certaines contraintes physiques ont diminué dans la majorité des secteurs ces 20 dernières années », avant d'ajouter néanmoins : « Cependant, d'autres expositions, notamment de courtes durées ont augmenté sur la même période », tandis que l'accroissement de la souffrance psychique liée au travail constitue également une préoccupation importante. Aussi, Jean-Yves Juban (Professeur de sciences de gestion, Université Grenoble Alpes, UGA) et le Dr Isabelle Salmon (médecin du travail collaborateur, chercheur associé au CERAG, Université Grenoble Alpes, UGA) insistent sur le site the Conversation : « Pour que ces deux ans de travail supplémentaires puissent se concrétiser dans les faits, la question de la santé au travail doit se poser au préalable. Il s'agit notamment de passer d'une logique de réparation à une logique de prévention des maux du travail. Le projet du gouvernement comporte certes un volet pénibilité, mais les pistes présentées ne vont pour l'instant pas dans ce sens ». De fait, les dispositifs déjà existants pèchent. Le compte professionnel de prévention (C2P) né des ordonnances Macron en 2017 a été qualifié de « dispositif sans ambition et non contrôlé » par la Cour des Comptes en décembre 2022 rappellent Claire Edey Gamassou et Tarik Chakor. « Tous risques confondus, seul un quart de salariés potentiellement exposés disposent d'un compte professionnel de prévention, cette proportion variant entre 11 % pour le bruit et 53 % pour le travail de nuit. Ce phénomène de non-recours, qui en rappelle d'autres, devrait amener à revoir profondément le dispositif, son périmètre, ses moyens et ses objectifs » ajoutent-ils.

Des questions en suspens et une médecine du travail exsangue.

La loi du gouvernement ne fait pas totalement l'impasse sur ces enjeux, mais serait clairement insuffisante considèrent-ils eux aussi. « Quatre pistes sont aujourd'hui envisagées pour les métiers physiques ou répétitifs : la création d'un fonds d'investissement d'un milliard d'euros pour la prévention de l'usure professionnelle ; la mise en place d'un suivi médical renforcé auprès des salariés ayant un métier pénible ; la possibilité de financer un congé de reconversion ; l'élargissement du compte professionnel de prévention (C2P) à plus de salariés et avec plus de droits. (...) Comment appréhender les quatre mesures avancées sur ce sujet lors de cette présentation ? Tout d'abord, concernant la création d'un fonds d'investissement d'un milliard d'euros pour financer des actions de prévention, de sensibilisation, et de reconversion, mesure revendiquant explicitement la prévention comme objectif, plusieurs interrogations émergent. Sur quelles analyses repose ce montant d'un milliard d'euros sur cinq ans ? Quels objectifs concrets se donnera ce fonds d'investissement ? S'agit-il d'une extension du Fonds national de prévention de la Caisse des dépôts ou d'un fonds annexe ? Ces questions sont en suspens. (...) Enfin, le financement de congés de reconversion et la mise en place d'un suivi médical renforcé auprès des salariés ayant un métier pénible apparaissent comme des mesures de réparation plutôt que de réelle prévention », analysent les deux auteurs qui concluent : « Des mesures ambitieuses et incitatives pour protéger les salariés et éviter les atteintes à leur santé dès les prises des postes manquent donc encore dans le projet de réforme des retraites ».

Sans compter que l'application des dispositifs programmés par le gouvernement (telle une visite médicale obligatoire à 61 ans notamment pour les salariés concernés par le C2P) suppose une implication majeure des médecins du travail... médecins du travail qui sont déjà notoirement débordés et en nombre insuffisant, comme le rappelait récemment dans une tribune publiée dans nos colonnes le Dr Isabelle Mérése

Mauvais calcul

En tout état de cause, faire l'impasse sur cet enjeu de la santé au travail, pourrait entraîner l'échec budgétaire de la réforme, comme le remarque Jean-Claude Delgènes, président fondateur du cabinet Technologia qui dans Marianne calcule : « Ces assouplissements du C2P, s'ils sont confirmés, s'inscriront dans le temps. (...) En clair, aujourd'hui, les personnes concernées bénéficiaires du C2P peuvent partir à 60 ans sans décote au lieu de 62 ans. Demain, si l'âge légal est porté à 64 ans, le départ s'établirait alors à 62 ans. Sur ce plan, il est délicat de soutenir que cette décision relève de la justice sociale. Un dispositif C2P modernisé devrait veiller à ce que ces cohortes d'êtres humains déjà fragilisés et touchés par diverses pathologies ne subissent pas le report de ces deux années. Au-delà des considérations humanistes et de prévention, il convient d'envisager d'autres considérations, financières. Le coût des personnes âgées dépendantes s'élève à 1,6 % du PIB soit, en 2020, environ 35 milliards d'euros, dont 70 % sont pris en charge par l'État et 30 % par les familles. Les dépenses liées à une perte d'autonomie sont en moyenne de 1 800 euros par mois avec maintien à domicile et de 2 300 euros avec une prise en charge dans un Ehpad. Parmi les seniors qui quittent leur emploi, environ 35 % le font pour une raison de santé. L'activité marginale, c'est-à-dire celle des dernières années de vie professionnelle, est la plus éprouvante. Si elle demeure trop pénible pour un organisme en partie déjà usé sur le plan physiologique, l'activité professionnelle peut générer une forte dépendance pour le reste de l'existence des personnes affaiblies. Sur ce plan, repousser l'âge légal de la retraite des personnes ayant eu un travail pénible peut s'avérer un mauvais calcul sur le plan financier pour la collectivité. Vivre quelques années après la retraite sera possible pour ces personnes en raison des progrès de la médecine, mais elles vivront en mauvaise santé. On assisterait alors à un transfert des charges financières pour la prise en charge de personnes à dépendance élevée », observe-t-il.

Article publié le 25 mars 2023

Thème : Réforme des retraites



Les Français et leur rapport au travail

Depuis ces derniers mois et surtout ces dernières semaines, avec le débat sur la réforme des retraites, on a beaucoup évoqué dans la presse et sur les plateaux de télévision de l'évolution portée par les français sur leur rapport au travail et de la nécessité de s'interroger sur les organisations de travail.

Certes le contexte de crise sanitaire que nous avons traversé, avec la nécessité de se pencher sur ces questions, a remis le sujet en évidence, mais, comme le souligne Jean-Claude Delgenes dans ces colonnes ces jours-ci, il faut bien admettre "qu'après dix ans de QVT peu d'améliorations avaient suivi cette nouvelle norme". Le remplacement de cette notion dans le Code du travail en mars 2022, par la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) a encore peu changé les choses.

Pour autant le débat sur la recherche de sens et le rapport au travail est devenu incontournable et nombreux sont ceux (de plus en plus nombreux) qui pensent qu'il devient urgent de s'en saisir véritablement.

Pour nourrir utilement les réflexions plusieurs acteurs se sont penchés récemment sur ces questions. Pour ne citer que les plus récents: la Fondation Jean Jaures avec "*Les ambivalences du nouveau rapport au travail*" (1) et l'Institut Montaigne, avec "*Les Français au travail : dépasser les idées reçues*" (2)

Article publié le 7 avril 2023

Thème : Rapport au travail des français après la crise sanitaire, réforme des retraites

Lien de l'article :

<https://www.miroirsocial.com/index.php/participatif/les-francais-et-leur-rapport-au-travail>

À quoi pourrait ressembler le « pacte de la vie au travail » évoqué par Emmanuel Macron ?



débat

Éric Chevée

vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Jean-Claude Delgènes

Directeur général du cabinet d'études Technologia, expert en organisation du travail

Le président de la République s'est donné cent jours pour lancer les chantiers de l'après-retraites, dont un « pacte de la vie au travail ». Parmi les sujets évoqués lors de son allocution lundi 17 avril figurent les rémunérations, les conditions de travail, l'usure professionnelle ou encore l'emploi des seniors. Autant de thèmes dont devront se saisir les partenaires sociaux.

Recueilli par Sarah Dupont et Nicolas Senèze, le 18/04/2023 à 17:48

Article publié le 18 avril 2023

Thème : Réforme des retraites, chantier des conditions de travail

Lien de l'article :

<https://www.la-croix.com/Debats/A-quoi-pourrait-ressembler-pacte-vie-travail-evoque-Emmanuel-Macron-2023-04-18-1201263907#:~:text=Parmi%20les%20sujets%20%C3%A9voqu%C3%A9s%20lors,se%20saisir%20les%20partenaires%20sociaux.>



Tribune

Qualité au travail : la belle illusion française !

Par Jean-Claude Delgènes , Président Fondateur de Technologia

Publié le 10/07/2023 à 17:06



Ecouter cet article Qualité au travail : la belle illusion française !

00:00

La France a la solide réputation d'avoir un code du travail très protecteur. Or, le quotidien des salariés se détériore sous l'influence de la pression grandissante des managers, parfois aussi du télétravail qui accroît le problème de sédentarité. Il est temps de faire de la prévention en la matière. À travers notamment des espaces de délibération sur le travail, au plus près du terrain, afin de favoriser la remontée des difficultés en vue de leur traitement

C'est entendu, depuis plus d'un an, la QVT (qualité de vie au travail) n'existe plus ! Elle a été avantageusement remplacée dans le Code du travail, le 31 mars 2022, par la « qualité de vie et des conditions de

Tribune publiée le 10 juillet 2023

Thème : qualité de vie au travail en France

Lien de l'article :

<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/qualite-au-travail-la-belle-illusion-francaise>

Le burn-out, toujours mal comptabilisé en France

Analyse Alors qu'Emmanuel Macron appelle à inventer un « pacte de la vie au travail », le syndrome d'épuisement professionnel, ou burn-out, pourrait concerner jusqu'à 50 000 personnes par an. La première ministre Élisabeth Borne devrait faire des propositions ce mercredi 26 avril pour améliorer la prévention.

Marie Dancer, le 26/04/2023 à 06:23

Article publié le 26 avril 2023

Thème : burn-out en France

Lien de l'article :

<https://www.la-croix.com/Economie/Le-burn-out-toujours-mal-comptabilise-France-2023-04-26-1201264978>

Santé et sécurité au travail : comment prévenir la pénibilité ? (focus Miroir Social - Technologia)

Par Agnès Redon | Le lundi 5 juin 2023 | Qvct et santé

Le dispositif de prévention de la pénibilité « rate sa cible ». C'est l'un des constats de Jean-Claude Delgènes, président fondateur du Groupe Technologia, lors d'un webinaire de Miroir Social le 26 mai 2023 : « Pénibilité, comment arrêter d'entretenir les inégalités ? ».



Pénibilité au travail : quels sont les moyens de prévention ? - © D.R.

Qu'est-ce que la pénibilité au travail ?

« En dépit des réflexions menées sur la pénibilité psychique, par exemple en 2008 lors d'une commission parlementaire qui demandait sa reconnaissance, elle a été totalement écartée par la loi Touraine en 2014 », indique Jean-Claude Delgènes.

Le président fondateur du Groupe Technologia précise les 6 critères de pénibilité pris en compte depuis 2018 :

- Travail de nuit ;
- Travail répétitif (à la chaîne) ;
- Travail en équipes successives alternantes (3x8) ;
- Travail en milieu hyperbare (sous terre ou sous l'eau) ;
- Environnement bruyant ;
- Températures extrêmes.

Article publié le 5 juin 2023

Thème : prévention de la pénibilité

Lien de l'article :

<https://www.cse matin.com/droits-salaries/qvct-sante/sante-et-securite-au-travail-comment-prevenir-la-penibilite-focus-miroir-social-technologia.html>

Le burn out : une lassitude nommée travail

Dossier : Soft skills

Magazine N°787 Septembre 2023



Par Jean-Claude DELGÈNE



PDF de l'article

Le syndrome d'épuisement professionnel (SEP), ou *burn out*, est à la fois dangereux pour la santé de ceux qui en sont atteints, mais aussi en forte progression depuis quelques dizaines d'années. Avant de se demander comment lutter contre lui, il faut comprendre sa nature et ses mécanismes. Notamment il est fréquemment associé à des conduites addictives.

De nombreuses études ont établi de manière convergente que l'exposition chronique au stress professionnel augmente de manière significative le risque de développer une maladie coronarienne. De 3 500 à 4 000 infarctus du myocarde sont ainsi induits en France chaque année par le stress professionnel chronique.



Auto-évalue ton risque d'épuisement professionnel

Quiz proposé par Technologia

Durée : 3 à 5 mn

Une nocivité prouvée

La grande étude Interheart a souligné dès 2004 la relation entre stress chronique professionnel et l'incidence des infarctus. Les personnes ayant à vivre un stress permanent au travail présentaient, dans cet échantillon de plus de 25 000 personnes, 2,1 fois plus de risques d'infarctus du myocarde. De même en combinant les résultats de six grandes études regroupant 118 696 patients, une revue de littérature scientifique publiée en 2012 a montré un lien significatif entre le stress perçu, l'anxiété et la maladie coronarienne (embolie, infarctus...). Un haut niveau de stress y était associé à une augmentation de 27 % du risque d'affection coronarienne.

Plus récemment, une étude a révélé les ravages sur le plan de la santé des horaires à rallonge, qui sont associés à un risque accru d'affection coronarienne et d'accident vasculaire cérébral (AVC). L'étude largement débattue au niveau international a montré que travailler plus de 55 heures par semaine augmente de 33 % le risque de subir un AVC et de 13 % celui de développer une affection coronarienne – en comparaison avec un travail hebdomadaire de 35 à 40 heures.

Article du 06 septembre 2023 de Jean-Claude Delgènes

Thème : burn-out

Lien de l'article :

<https://www.lajauneetlarouge.com/le-burn-out-une-lassitude-nommee-travail/>

Magazine N°787 Settembre 2023



Durée : 3 mn

www.technologia.fr

Comment évoquer son burn-out en entretien de recrutement ?

Un syndrome d'épuisement professionnel, ou burn-out, implique souvent un arrêt de plusieurs mois. Avant un entretien de recrutement, mieux vaut se préparer à en parler. Mais laisser le recruteur évoquer la question.

Ouest-France
Charlotte HERVOT.

Publié le 09/09/2023 à 15h30



En France, selon l'Institut de veille sanitaire, 480 000 personnes en France seraient en détresse psychologique au travail. Mais selon le cabinet Technologia, ce chiffre est sous-évalué. 12 % des actifs, soit 3,2 millions d'employés, présenteraient un « risque de burn-out ». Pourtant, ce trouble psychosocial reste tabou en entretien de recrutement. « **Les candidats concernés ont souvent peur d'en parler et se disent que ça va être perçu comme de la faiblesse. C'est tout le contraire**, analyse Aude Selly, passée de témoin à experte après un *burn-out* il y a dix ans. **Ce sont souvent des profils créatifs, très impliqués. Et malheureusement, c'est devenu si présent qu'on doit pouvoir en parler.** »

Article du 09 septembre 2023 sur Ouest France

Thème : Vision du burn-out, comment en parler lors d'un entretien de recrutement

Lien de l'article :

<https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/vie-de-bureau/comment-evoquer-son-burn-out-en-entretien-de-recrutement-a6f579a4-8832-11ed-8c56-027a0dcda949>



Regard sur le dialogue social | 12/09/23 | Le burn out avec Jean-Claude

Espérance FM replay

Une émission présentée par Marie-Alice Médeuf-Andrieu un mardi sur deux, de 14h à 15h sur Espérance fm. Son invité du jour est Jean-Claude Delgènes, expert en organisation du travail.

Emission du 12 septembre 2023 sur Espérance FM Martinique

Thème : burn-out

Lien de l'article :

<https://open.spotify.com/episode/3uw6dwIUUVICKGNH9lka0M>

A la Banque de France, le suicide de deux salariés empoisonne le dialogue social

Sur fond de réductions d'effectif et à la suite de deux suicides, les syndicats de l'institution bancaire devaient voter mercredi une expertise « pour danger grave et imminent ».

Par Béatrice Madeline

Publié le 10 octobre 2023 à 18h44, modifié le 11 octobre 2023 à 10h16 · 🕒 Lecture 3 min.

Le climat social se tend à la Banque de France. Au cours d'un comité social et économique (CSE) qui devait se réunir mercredi 11 octobre, les représentants des salariés devraient voter une demande d'expertise « *pour danger grave et imminent* ». L'enquête serait confiée au cabinet Technologia. Cette demande d'expertise intervient après que deux salariés ont mis fin à leurs jours en juin, deux drames qui n'auraient pas, selon les représentants syndicaux contactés, suscité de réaction adaptée de la part de la direction de l'établissement.

Présent à la réunion du CSE mercredi, le gouverneur Villeroy de Galhau devait apporter une réponse aux organisations syndicales, tout en dénonçant « *l'instrumentalisation* » qui est faite selon lui autour de ces deux drames, appelant à la « *recherche de la vérité de façon sereine et professionnelle* ». Il doit également annoncer un renforcement des mesures pour prévenir les risques psychosociaux, sous la forme d'un programme « Bien-être au travail » comprenant des enquêtes sur la qualité de vie au travail et un accompagnement renforcé des personnes les plus fragiles.

Article du 10 octobre 2023 sur Le Monde

Thème : Suicide et expertise au sein de la Banque de France

Lien de l'article :

https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/10/10/a-la-banque-de-france-le-suicide-de-deux-salaries-empoisonne-le-dialogue-social_6193594_3234.html

Des « situations de souffrance » : les syndicats de la Banque de France lancent une expertise après deux suicides de salariés

Le gouverneur de l'institution a également proposé un plan pour améliorer le « bien être au travail », après deux suicides en juin.

Par Le Parisien avec AFP

Le 11 octobre 2023 à 15h00

L'un des salariés avait laissé une lettre incriminant l'institution avant de se suicider. Pour répondre aux inquiétudes après [deux suicides survenus en juin à la Banque de France](#), les syndicats lancent une expertise, tandis que le gouverneur propose un plan sur les conditions de travail.

« Les élus du personnel lancent aujourd'hui une expertise externe sur l'ensemble de la Banque pour mesurer l'état du corps social et évaluer les risques sociaux graves auxquels sont exposés les agents », a indiqué mercredi Hugo Coldeboeuf, délégué syndical de la CGT Banque de France. Elle sera menée par le cabinet Technologia et fait suite aux deux suicides.

Article du 11 octobre 2023 sur le Parisien

Thème : Suicide et expertise au sein de la Banque de France

Lien de l'article :

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/des-situations-de-souffrance-les-syndicats-de-la-banque-de-france-lancent-une-expertise-apres-deux-suicides-de-salaries-11-10-2023-UYEYOUBNM5FTJCEHMABKAGOKIY.php>



Article du 11 octobre 2023 sur Mediapart

Thème : Suicide et expertise au sein de la Banque de France

Lien de l'article :

<https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/111023/les-syndicats-de-la-banque-de-france-lancent-une-expertise-apres-deux-suicides>

Les syndicats de la Banque de France lancent une expertise après deux suicides

Réunis en comité social et économique (CSE), les syndicats de la Banque de France ont voté mercredi une demande d'expertise sur l'ensemble du groupe après le suicide de deux salariés en juin, l'institution proposant de son côté une enquête du même ordre.

« Les élus du personnel lancent aujourd'hui une expertise externe sur l'ensemble de la Banque pour mesurer l'état du corps social et évaluer les risques psychosociaux graves auxquels sont exposés les agents », a indiqué à l'AFP Hugo Coldeboeuf, délégué syndical de la CGT Banque de France.

Cette étude, qui porte sur l'ensemble de l'institution, sera menée par le cabinet extérieur Technologia.

Il vient en complément de l'enquête en cours sur l'un des deux suicides de salariés de la Banque de France à leur domicile au mois de juin, dont la lettre pointait directement les conditions de travail.

Prenant les devants, le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau a annoncé en introduction du CSE le lancement d'un programme dit d'action « Bien-être au travail », qui se veut « plus utile que le vote d'une alerte syndicale sur l'ensemble de la Banque », selon des propos transmis par la Banque de France.

Article du 11 octobre 2023 sur MoneyVox

Thème : Suicide et expertise au sein de la Banque de France

Lien de l'article :

<https://www.moneyvox.fr/actu/94652/les-syndicats-de-la-banque-de-france-lancent-une-expertise-apres-deux-suicides>

l'Humanité

SUICIDES À LA BANQUE DE FRANCE : L'ENQUÊTE INDÉPENDANTE VOTÉE

Réunis en comité social et économique (CSE), les syndicats de la Banque de France ont voté, mercredi, une demande d'expertise sur l'ensemble du groupe après le suicide de deux salariés en juin.

Le comité social et économique central (CSEC) extraordinaire a adopté, ce mercredi, la demande des organisations syndicales d'une expertise indépendante sur l'ensemble de la Banque de France pour « risque grave et imminent », après le suicide de deux salariés en juin. Cette étude sera confiée au groupe Technologia, lequel avait été à l'origine de l'enquête sur la vague de suicides à France Télécom.

En parallèle, la direction a annoncé un programme d'actions « Bien-être au travail » qui se veut « plus utile que le vote d'une alerte syndicale sur l'ensemble de la Banque », selon des propos transmis par la Banque de France.

Celles-ci consistent en des enquêtes sur la qualité de vie au travail et la nomination d'une personne extérieure pour les collègues en situation de grande difficulté, expliquent l'intersyndicale (CGT, SNA et FO) dans son communiqué. « Une tentative évidente de reprendre la main » de la part de la direction et de « se préparer d'ores et déjà à contester les résultats de l'expertise avant même d'en connaître les conclusions », alerte-t-elle.

Pas de pause dans le rythme les fermetures de caisses

Malgré de nombreuses alertes, la direction a une nouvelle fois refusé de mettre en pause sa restructuration, notamment dans la filière fiduciaire, dont l'activité consiste à imprimer, trier, détruire les billets de banque. Là où les deux personnes, qui se sont suicidées à leur domicile en juin, travaillaient. Lors du CSEC, le gouverneur aurait même confirmé, devant les syndicats, un nouveau plan de fermetures de caisses, début 2024.

Article publié le 11 octobre 2023 sur l'Humanité

Thème : Crise suicidaire à la Banque de France, Technologia mandaté

Lien de l'article :

<https://www.humanite.fr/social-et-economie/banque-de-france/suicides-a-la-banque-de-france-lenquete-independante-votee>

La méthode des 85% est-elle la solution pour éviter le burn-out ?

PAR LUCILE BELLAN | PUBLIÉ LE 18/10/2023 À 07:21

Dans une interview donnée pour un podcast, l'acteur Hugh Jackman explique être adepte de la méthode des 85% pour réussir à trouver un meilleur équilibre entre sa vie privée et sa vie professionnelle. Mais qu'est-ce que c'est, au juste ?

La méthode des 85% est simple : elle consiste à ne pas se donner à 100%, ou plus, au travail, mais bien à 85% pour se donner les moyens d'être plus en forme et moins angoissé. Cela ne signifie pas que le travail n'est, lui aussi, fait qu'à 85% mais bien que vous décidez de vous ménager pour éviter le burn-out.

Qu'est ce que la méthode des 85% ?

Récemment interviewé dans un podcast, l'acteur Hugh Jackman a décidé de faire la promotion de la **méthode des 85%** qu'il pratique pour obtenir un meilleur équilibre entre sa **vie personnelle** et sa **vie professionnelle**. En effet, selon lui, il est tout à fait possible de réussir à effectuer ses tâches en se donnant à 85% plutôt qu'à 100% ou plus. Il s'agit tout simplement d'une application de l'adage : qui veut voyager loin, ménage sa monture.

Article du 18 octobre 2023 sur Cosmopolitan

Thème : Prévention du burn-out, méthode des 85%, équilibre vie pro/vie perso

Lien de l'article :

<https://www.cosmopolitan.fr/la-methode-des-85-est-elle-la-solution-pour-eviter-le-burn-out,2097681.asp>

Burn-out, bore-out et brown-out : quand le travail rend malade

Par  Fabien Soye

Aux côtés du burn-out, deux pathologies liées au travail s'invitent de plus en plus dans les entreprises : le bore et le brown-out. Des anglicismes liés à un travail qui épuise, ennue ou semble dénué de sens.

 Enregistrer l'article

Temps de lecture : 3 min

Publié le 18/10/2023 et modifié le 18/10/2023 à 12h00

La souffrance au travail est souvent associée au **burn-out**. 3,2 millions de salariés français seraient « en risque élevé d'épuisement professionnel », selon le cabinet Technologia. Mais dans le même temps, aux côtés de ce syndrome, sont apparues 2 autres "pathologies" : le « **bore-out** » et le « **brown-out** ».

Retrouvez dans cet article une sélection de nos meilleurs articles sur le sujet !

Burn-out : quand l'excès de travail vide le salarié de son énergie

Le « **burn-out** » est produit par un excès de travail, qui vide le salarié de toute son énergie. Le travail ne contribue plus au développement personnel du collaborateur, qui perd alors toute motivation, et tombe souvent en dépression. A noter que le syndrome d'épuisement professionnel concerne tout le monde, mais le plus souvent des personnes consciencieuses et perfectionnistes, pour qui l'excès de travail est gratifiant dans leur souci de « bien faire ».

Article du 18 octobre 2023 sur Harvard Business Review France

Thème : Burn-out, bore-out, brown-out, surrengagement au travail, ennui au travail, perte de sens au travail

Lien de l'article :

<https://www.hbrfrance.fr/organisation/burn-bore-et-brown-out-quand-le-travail-rend-malade-60296>

NEON

Santé mentale : c'est quoi la méthode du 85 % prônée par Hugh Jackman pour éviter le burn-out ?

Sujet tabou pendant de nombreuses années, la souffrance psychique au travail est aujourd'hui un vrai débat de société. Et alors que le burn-out est entré dans le langage courant, certains travailleurs s'appliquent à l'éviter grâce à plusieurs méthodes. Notamment celle du 85 %, plébiscitée par Hugh Jackman.

Arrêtez de vous donner à 100 %. Et c'est Hugh Jackman qui le dit. En septembre dernier, l'Institut de veille sanitaire révélait que 480 000 personnes en France seraient en détresse psychologique au travail et que 7 % d'entre elles seraient concernées par le burn-out. De son côté, le cabinet Technologia a établi un chiffre bien plus inquiétant : 3,2 millions d'employé-es, c'est-à-dire 12 % de la population active, présenteraient un "risque de burn-out". Si pendant des années la souffrance psychique au travail a été un tabou, aujourd'hui, l'épuisement professionnel est entré dans le langage commun et plane régulièrement au-dessus des salarié-es. Et si la solution pour l'éviter était de ne plus chercher à atteindre le maximum de ses capacités ?

Article du 19 octobre 2023 sur Neonmag.fr

Thème : méthode du 85%

Lien de l'article :

<https://www.neonmag.fr/sante-psycho/sante-mentale-cest-quoi-la-methode-du-85-pronee-par-hugh-jackman-pour-eviter-le-burn-out-561598>

Le partage en Macronie : Les salarié-es auront le travail, le capital aura la santé. Théâtre et débat militant le 7 Novembre à Tomblaine. Reprendre la main sur l'aliénation au travail.



La délinquance patronale récompensée, les victimes trinquent à la santé du profit

Un article du monde du 13 Mai 2022, cite un manifeste de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), pas franchement extrémiste, qui analyse la tendance à la baisse des Accidents du Travail (AT) mortels du travail en Europe, qui permettrait de situer la fin des AT mortels. Ainsi la Pologne situe ce moment à 2027, l'Italie à 2040, face au mot France, la case comporte le mot « JAMAIS ».

C'est un fait, les AT mortels en France, à l'inverse du reste de l'Europe, sont en progression, 550 en 2020, 803 en 2023. 2 morts par jour ouvré dans la construction, un carnage chez les ouvriers, jeunes.

C'est déjà une triste posture pour la France, mais le gouvernement macroniste pousse l'ignominie un peu plus loin, par l'article 39 du PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) il limite la portée de la faute inexcusable de l'employeur : une indemnisation réduite pour les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles et aucune pénalité financière supplémentaire pour les patrons délinquants.

Article du 20 octobre 2023 sur infoLibertaire.net

Thème : Burn-out, Technologia cité pour la part de la population à risque

Lien de l'article :

<https://www.infolibertaire.net/lutter-contre-la-delinquance-patronale/>

« Méthode des 85% » : prônée par Hugh Jackman, elle permettrait d'éviter le burn-out

Vous avez l'habitude de vous donner à 100% dans ce que vous entreprenez ? Vous vous méprenez peut-être. Selon l'acteur Hugh Jackman, l'ultime méthode pour préserver son bien-être serait d'adopter la « méthode des 85% ».

Chaque jour, vous tentez d'impressionner un peu plus votre patron. Cependant, à force de courir après les performances, vous commencez à fatiguer. D'après l'acteur australien Hugh Jackman, se contenter de se donner à 85% serait la clé pour préserver son bien-être - et notamment au travail. La « méthode des 85% » serait alors idéale pour éviter le burn-out.

Qu'est-ce que la « méthode des 85% » ?

Interrogé dans le podcast *The Tim Ferriss Show*, Hugh Jackman indique que cette méthode s'applique aussi bien dans le milieu du sport que dans celui du travail. D'après lui, se donner à 85% de ses capacités, plutôt qu'à 100%, permettrait de réaliser de très bonnes performances tout en évitant le stress et la fatigue intense. Une technique censée faire éviter le burn-out.

C'est bien connu : à force de toujours vouloir trop en faire, on finit par exploser. Ainsi, cette méthode a pour objectif de faire changer les travailleurs d'approche et de leur rappeler que les tâches peuvent être tout aussi bien réalisées sans avoir à oublier sa famille, ses passions et surtout, son bien-être. Hugh Jackman le précise d'ailleurs : « *Les athlètes d'élite savent que si vous leur dites de courir à 85 % de leur capacité plutôt qu'à 100 %, ils finiront par mieux performer parce qu'ils sont détendus* ».

Au travail, il est donc conseillé de réaliser les tâches demandées en temps et en heure, mais de ne pas vous surmener. Si votre journée est terminée, rentrez et chez vous et reprenez où vous en étiez le lendemain. Aussi, accordez-vous des pauses ! Il n'est pas interdit de sortir prendre l'air quelques minutes ou de s'accorder un déjeuner un peu plus long que d'habitude, même sur une journée de travail.

Le burn-out de plus en plus répandu

En 2023, l'institut de veille sanitaire estime que 80 000 personnes en France sont en situation de détresse psychologique au travail. Sur ce panel, au moins 7% d'entre elles (soit environ 30 000 personnes) souffriraient de burn-out. Des chiffres alarmants qui ne cessent de grandir puisque d'après une étude menée par le cabinet Technologia, 3,2 millions d'employés présenteraient un risque de burn-out.

Article du 24 octobre 2023 sur [femina.fr](https://www.femina.fr)

Thème : méthode des 85%

Lien de l'article :

<https://www.femina.fr/article/methode-des-85-pronee-par-hugh-jackman-elle-permettrait-d-eviter-le-burn-out>



Le combat des salariés de France Télécom contre le harcèlement

Le documentaire retrace la bataille menée
contre l'inhumanité d'une direction après
une vague de suicides au sein de l'entreprise

PAR LA FENÊTRE
OU PAR LA PORTE

Le titre de ce film reprend les
paroles, pour le moins obs-
cènes, de Didier Lombard,
PDG de France Télécom de 2005 à
2010, lors d'un séminaire de for-
mation des cadres de l'entreprise
en octobre 2006 à la Maison de la

L'œuvre
porte
un exemplaire
témoignage
sur la question
de la souffrance
au travail

*Documentaire français
de Jean-Pierre Bloc (1 h 28).*

Article du 08 novembre 2023 sur Le Monde, France

Thème : Entreprise, France Telecom, Souffrance au travail,
Suicide, Rentabilité, Offensive patronale, Judiciaire,
Harcèlement moral institutionnel

Lien de l'article :

Burn-out : posez vos questions à l'experte et neuropsychologue Cathy Assenheim

En France, 12 % des actifs, soit 3,2 millions d'employés, présenteraient un risque de burn-out. De quoi s'intéresser au sujet de cette maladie galvaudée pourtant avant tout physiologique. Alors « Ouest-France » vous propose de poser toutes vos questions à la neuropsychologue Cathy Assenheim. Vous pourrez lire ses réponses sur notre site internet.

En France, 480 000 personnes seraient en détresse psychologique au travail, selon l'Institut de veille sanitaire. 12 % des actifs, soit 3,2 millions d'employés, présenteraient un risque de burn-out, dit encore le cabinet Technologia.

Ouest-France vous propose de poser vos questions à l'experte Cathy Assenheim. Pour ce faire, il vous suffit de remplir le formulaire ci-dessous. Il est possible de rester anonyme si vous le souhaitez en renseignant simplement un autre prénom.

Article du 10 novembre 2023 dans Ouest France

Thème : Burn-out

Lien de l'article : <https://www.ouest-france.fr/sante/burn-out-posez-vos-questions-a-lexperte-et-neuropsychologue-cathy-assenheim-4b307756-7ede-11ee-9e40-5131acac1bc0>



Le climat social se tend chez Orange

Réseaux : Plan de départs volontaires dans la division entreprise, fermeture d'Orange Bank, réduction du nombre de sites... la CFE-CGC dénonce « une politique de violence sociale aux analogies troublantes » avec celle de Didier Lombard, qui avait conduit à la crise dite des suicides.



Par Xavier Biseul | Lundi 13 Novembre 2023

Réaction

1

Partager 56

Tweeter

Partager

plus +



Par la fenêtre ou par la porte, le film documentant la crise dite des suicides de France Télécom, est sorti dans les salles de cinéma le 8 novembre. Son titre renvoie à la tristement célèbre phrase prononcée par Didier Lombard. Lors d'un séminaire de cadres en octobre 2006, le PDG de l'opérateur enjoignait ses équipes à faire partir « par la fenêtre ou par la porte », quelque 22 000 salariés, à défaut de les convaincre de se porter volontaires au départ.

Article publié le 13 novembre 2023

Thème : climat social actuel chez Orange, film documentaire
“Par la fenêtre ou par la porte”

l'Humanité

Les téléopérateurs, qui avaient combattu les mauvaises pratiques sociales de leur ancien employeur Free, se battent contre leur dilution après le nouveau rachat de la filiale par le géant du secteur, Konecta. Ils protesteront jeudi 23 novembre devant le siège du groupe.

SOCIAL ET ÉCONOMIE

🕒 5min

Mise à jour le 21.11.23 à 19:13

Pierric Marissal



On les appelait les Mobipel. Passés sous la bannière CRM08, ils seront probablement bientôt fusionnés au sein du géant des centres d'appels, Konecta. Ils étaient 700 en 2014, ils ne sont plus que quelques dizaines. Malgré les innombrables épreuves, ils se battent encore. Jeudi 23 novembre, ils viendront en nombre au siège de leur employeur, à la rencontre de leur nouveau patron du « French Speaking Market », porter leurs revendications.

Ces conseillers – passés en neuf ans entre les mains de Free, de Comdata et aujourd'hui de Konecta – n'avaient jusqu'à cette année pour unique client que l'opérateur télécoms pour lequel ils s'occupaient des abonnements mobiles. Bastion syndical historique, Mobipel était devenue la bête noire de Free, qui a tout fait pour s'en débarrasser. *L'Humanité* révélait il y a deux ans que **le groupe de Xavier Niel avait « vendu » son centre d'appels et ses 270 salariés pour 1 000 euros symboliques**, avec en cadeau pas moins de 3,73 millions d'euros de trésorerie !

L'entreprise mis en demeure sur les risques psychosociaux

Fin 2022, l'inspection du travail a mis l'entreprise en demeure sur les risques psychosociaux, à la suite notamment d'un rapport accablant du cabinet Technologia de 2020. Anousone Um s'est rapproché des avocats de SUD télécoms qui avaient fait participer à faire condamner France Télécom, espérant que les Mobipel puissent profiter de cette jurisprudence.

Ironiquement, Konecta a été choisi pour prendre en charge « l'assistance aux utilisateurs » des jeux Olympiques 2024, ceux-là même promis comme **les plus responsables socialement de l'histoire**. L'enveloppe allouée est maigre : 500 000 euros pour payer 40 conseillers sur dix mois, qu'il faut préalablement former. L'entreprise pensait attirer les volontaires, avec 150 euros de « prime JO » et 150 de mieux pour les anglophones.

Article publié le 21 novembre 2023 dans l'Humanité

Thème : Réorganisation, rapport d'expertise Technologia

Lien de l'article :

<https://www.humanite.fr/social-et-economie/centres-dappels/centre-dappels-apres-deux-rachats-en-9-ans-les-ex-mobipel-ont-toujours-le-poing-tendu>

Humeur, sommeil, hypervigilance... Comment La Poste repère les signaux pouvant révéler des violences conjugales

Afin d'accompagner les salariées victimes de violences intra-familiales, le groupe La Poste s'est attaché les services d'un réseau de 200 assistants sociaux. Et peut également compter sur un collectif de ressources humaines et managers sensibilisés à repérer les indices pouvant révéler le mal-être d'une collaboratrice.

"L'entreprise est un espace sécurisé. Un endroit où la personne victime de violences sait que son agresseur ne sera pas sur son dos. On a donc essayé de maintenir cette espace de sécurité." Invitée de l'émission [La France bouge](#) ce mardi, Laurence Hulin a mis l'accent sur l'importance accordée, au sein du groupe [La Poste](#), à l'accompagnement des femmes qui subissent les coups de leur conjoint. La directrice du pôle diversité et égalité des chances de l'entreprise a également dressé une liste de signaux censés alerter quant au [mal-être psychologique](#) ressentie par une collaboratrice.

"Des humeurs qui se dégradent, des personnes qui ne sourient plus..."

"Ça peut être une baisse d'attention, une baisse de performance, entre guillemets. Mais aussi des arrivées tardives ou un [manque de sommeil](#). Des humeurs qui se dégradent ou des personnes qui ne sourient plus", énumère-t-elle. "Il faut utiliser la méthode des faisceaux d'indices, c'est-à-dire qu'on recoupe plusieurs indicateurs qui semblent montrer que la personne est en danger, sous emprise et qu'il faut lui porter assistance", complète Jean-Claude Delgènes, président fondateur du groupe Technologia.

Article du 28 novembre 2023 sur Europe 1

Thème : Prévention des violences conjugales au travail, détection de signaux faibles

Lien de l'article :

<https://www.europe1.fr/societe/humeur-sommeil-hypervigilance-ces-signaux-pouvant-reveler-les-violences-conjugales-vecue-par-une-salariee-4217030>

Harcèlement & violences sexistes et conjugales

33



« La Syndicaliste » : l'histoire d'une lanceuse d'alerte ex-CFDT portée au cinéma

Par **Agnès Redon** | Le lundi 27 février 2023 | Syndicats

Engagée à la CFDT, Maureen Kearney était secrétaire générale du comité de groupe européen chez Areva jusqu'en 2012. Elle avait lancé l'alerte au sujet d'un contrat de transfert de technologies vers la Chine, avant d'être violemment agressée.



L'avant-première du film « La Syndicaliste » - © D.R.

Article publié le 27 février 2023

Thème : Avant première du film "La syndicaliste" par Technologia

Lien de l'article

<https://www.cse matin.com/dialogue-social/syndicats/la-syndicaliste-l-histoire-d-une-lanceuse-d-alerte-ex-cfdt-portee-au-cinema.html>

EMPLOI • MANAGEMENT

Quand les violences conjugales franchissent le seuil de l'entreprise

Un nombre croissant d'employeurs affichent leur engagement contre les violences conjugales subies par leurs salariés. S'ils mettent l'accent sur des actions de communication et de sensibilisation, rares sont ceux à avoir institutionnalisé des mesures opérationnelles dans des accords collectifs.

Par Catherine Quignon

Publié le 08 mars 2023 à 07h00, modifié le 08 mars 2023 à 14h11 • 🕒 Lecture 3 min.

Article publié le 8 mars 2023

**Thème : colloque Technologia sur les violences conjugales
avec Sarah Barukh, auteur de "125 et des milliers"**

Lien de l'article :

https://www.lemonde.fr/emploi/article/2023/03/08/quand-les-violences-conjugales-franchissent-le-seuil-de-l-entreprise_6164583_1698637.html#:~:text=Un%20nombre%20croissant%20d%27employeurs,op%C3%A9rationnelles%20dans%20des%20accords%20collectifs.

Violences conjugales : comment l'entreprise peut-elle accompagner les victimes ?

Par **Agnès Redon** | Le lundi 13 mars 2023 | Qvct et santé

Quel rôle peut jouer l'entreprise dans l'assistance et la protection des victimes de violences conjugales ? Le sujet a été abordé lors du colloque organisé à Paris le 28 février 2023 par le Groupe Technologia, un cabinet spécialisé en évaluation et en prévention des risques.



Violences conjugales : comment les élus CSE peuvent-ils accompagner les victimes ? (via Technologia) - © D.R.

Article publié le 13 mars 2023

Thème : Colloque Technologia sur les violences conjugales

Lien de l'article :

<https://www.cse matin.com/droits-salaries/qvct-sante/violences-conjugales-comment-l-entreprise-peut-elle-accompagner-les-victimes.html>



Tribune

Violences envers les femmes : quand l'entreprise montre la voie au monde politique

Par Jean-Claude Delgènes

Publié le 08/05/2023 à 12:17



Ecouter cet article

Violences envers les femmes : quand l'entreprise montre la vc 00:00

Des affaires récentes ont exposé des cas de violences à l'égard des femmes au sein du monde politique. L'insuffisance de la réponse que celui-ci a apportée au phénomène illustre son retard en la matière vis-à-vis de la société civile, et singulièrement du monde de l'entreprise, selon Jean-Claude Delgènes, dirigeant fondateur du cabinet Technologia.

Tribune publiée le 8 mai 2023

Thème : Rôle de l'entreprise dans la prévention des violences conjugales

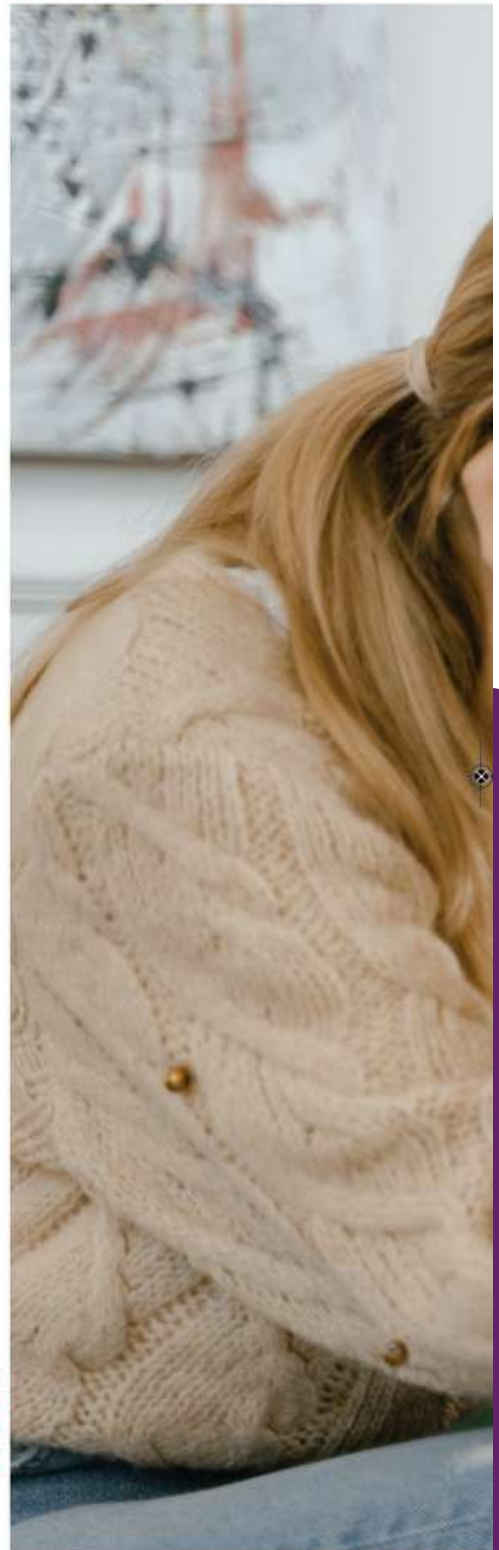
Lien de l'article : <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/violences-envers-les-femmes-quand-lentreprise-montre-la-voie-au-monde-politique>

L'entreprise : un lieu possible de sécurité et de ressource ?

Le 28 février 2023, le cabinet d'expertise Technologia organisait un colloque intitulé « Violences conjugales : quel rôle pour l'entreprise ? » L'occasion de mettre en avant un fait social que le monde du travail ne saurait ignorer, et face auquel l'entreprise a tout son rôle à jouer en terme de prévention, de sensibilisation, de détection et d'actions concrètes qui contribueront à terme à l'évolution des mentalités et de la société dans son ensemble.

Jean-Claude Delgènes

Les collègues sont souvent les personnes que la victime côtoie le plus. Elles ont un devoir de vigilance à tenir pour l'aider et la soutenir sans la juger.



Dossier 7 pages sur les violences conjugales publié
dans le n° juin/juillet/août 2023 de SST Mag

Thème : Colloque Technologia sur les violences conjugales,
rôle de l'entreprise dans la prévention de ces derniers

Le Journal du Dimanche

#MeToo : *le côté obscur de la force*

Texte Anne Vidalie

La déferlante venue d'Amérique a libéré la parole trop longtemps étouffée des femmes, engendrant une amorce de remodelage des rapports entre les sexes. Générant aussi d'inquiétantes dérives et de multiples dommages collatéraux

n n'aurait jamais imaginé la productrice de films Juliette Favreul dans pareil rôle. Elle, l'ex-administratrice du Collectif 50/50 pour « la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma et l'audio-visuel », comparaissait devant le tribunal correctionnel de Paris le 14 mars. Jugée pour « agression sexuelle par personne en état d'ivresse manifeste ». La comédienne Nadège Beaussion-Diagne l'accuse d'avoir tenté de la violer le 11 mars 2022, au cours d'une soirée très alcoolisée dans un appartement du 11^e arrondissement de Paris. « *J'étais en jupe, elle a mis sa main sur ma cuisse gauche et l'a remontée jusqu'à mon sexe, avec la volonté de me pénétrer, mais mon collant l'en a empêchée* », a raconté aux enquêteurs l'actrice du feuilleton *Plus belle la vie*, à l'origine du mot-dièse MemePasPeur, le MeToo du cinéma africain.

Le 23 mai, la justice a tranché en faveur de Juliette Favreul, relaxée. Le Collectif 50/50, lui, s'est fracassé sur ce procès, fracturé entre deux camps irréconciliables. D'un côté, les défenseuses de la présomption d'innocence, pierre angulaire du droit pénal. De l'autre, les tenantes du « on te croit » cher au mouvement MeToo, né aux États-Unis en octobre 2017 avec la volonté de dénoncer les violences sexuelles. À l'origine, l'idée était belle et salubre : il fallait briser le silence, vilipender les coupables et anéantir les reliquats du patriarcat. Porté par les réseaux sociaux, le séisme MeToo a ébranlé une bonne partie de la planète. Au fil des mois, 54 millions de tweets ont fait le récit des agressions subies. Cinq ans plus tard, l'onde de choc n'en finit pas de bousculer la société française. Pour le meilleur et pour le pire. >

FAIRE PARLER
LES MURS
Travaux
photographiques
à partir de collages
féministes dénonçant
les féminicides et
les violences faites
aux femmes.

Article de 5 pages publié le 13 juillet 2023 dans le JDD

Thème : Dérives du mouvement #metoo et potentiels
dégâts collatéraux

Violences faites aux femmes : les moyens d'action des élus du personnel (focus Technologia)

Par **Agnès Redon** | Le lundi 24 juillet 2023 | Qvct et santé

Quel rôle peut jouer l'entreprise dans l'assistance et la protection des victimes de violences conjugales ? Le sujet a été abordé lors d'un webinaire le 20 juillet 2023 par Groupe Technologia, un cabinet spécialisé en évaluation et en prévention des risques.



Santé et sécurité au travail : accompagner les victimes de violences conjugales - © D.R.

La détection des signaux de violence conjugale

- « Avec en moyenne 2/3 de notre temps passé au travail, l'entreprise et le personnel ont un rôle majeur à jouer dans la détection des signaux faibles, l'accompagnement des victimes de la prise de conscience à la construction d'une nouvelle vie.
- 42 % des femmes victimes de violences en parlent d'abord à leurs collègues. L'entreprise et les collègues de la victime ont un devoir d'assistance à personne en danger », souligne **Sarah Barukh**, autrice du livre « 125 et des milliers » publié en mars 2023, dans lequel 125 personnalités racontent 125 victimes de féminicides.

« Le lieu de travail est souvent le seul endroit où les victimes se sentent en sécurité. Ce n'est pas aux collègues de sortir la victime de la situation de violence dans laquelle elle est. En revanche, **savoir écouter et rediriger est essentiel.** »

Article de publié le 24 juillet 2023 dans CSEMatin

Thème : moyens d'action contre les violences sexistes

Lien de l'article : <https://www.csematin.com/droits-salaries/qvct-sante/pratiques/violences-faites-aux-femmes-les-moyens-d-action-des-elus-du-personnel-focus-technologia.html>



Tribune

Obsession, harcèlement : comment prévenir l'addiction sexuelle en milieu professionnel ?

Par Jean-Claude Delgènes

Publié le 12/10/2023 à 17:18

L'addiction sexuelle est un sujet ultra tabou dans les entreprises. Ses conséquences sont pourtant considérables chez les salariés qu'elle concerne : erreurs, retards, diminution de la concentration. Ou pire : harcèlement. Comment les managers peuvent-ils se saisir de la question ? Quelles préventions mettre en place dans le respect de la vie privée ?

Lors de divers scandales sexuels impliquant des personnalités telles que réalisateurs, célébrités du cinéma, politiciens, professionnels des médias ou sportifs de renom, certains commentateurs ont évoqué le terme de « sexe-addict » ou de « dépendance à la sexualité compulsive » pour caractériser ces comportements condamnables. Cette qualification de trouble sexuel a été alors ressentie, à juste titre, par les victimes comme une tentative d'excuse pour des actes illégaux, que la société se doit de réprimer sans réserve. Il ne s'agit pas ici d'excuser ces comportements déviants et illégaux ou de porter un jugement moral sur les individus qui vivent leur sexualité de manière singulière en privé, mais au contraire d'aborder le sujet tabou de l'hypersexualité, autrefois appelée « obsession sexuelle ».

Tribune du 12 octobre 2023 sur Marianne

Thème : Addiction sexuelle, harcèlement sexuel au travail et prévention

Lien de l'article :

<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/obsession-harcelement-comment-prevenir-laddiction-sexuelle-en-milieu-professionnel>

Ces entreprises qui s'engagent contre les violences faites aux femmes



[ELISABETH ASSAYAG](#) • 21h00, le 28 novembre 2023

Dans "La France bouge", Elisabeth Assayag fait le tour de France des initiatives positives et novatrices. Travail, éducation, santé... Ils œuvrent aux quatre coins du pays pour faire bouger les lignes et casser les codes : qui sont ces citoyens, ces entreprises, ces collectivités qui s'engagent et inventent le monde de demain ? Des portraits et des témoignages inspirants.

Invités :

- Laurence Hulin, directrice diversité et égalité des chances du groupe La Poste.
- Eva Ngalle, fondatrice de Ti3rs.
- Jean Claude Delgènes, président-fondateur du groupe Technologia.
- Maxime Holder, directeur général du groupe Holder (boulangeries Paul).
- Dominique Brogi, fondatrice de Mon Shérif.

Emission du 28 novembre 2023 sur Europe 1

Thème : Engagement en entreprise contre les violences faites aux femmes

Lien de la rediffusion :

<https://www.europe1.fr/emissions/la-france-bouge/ces-entreprises-qui-sengagent-contre-les-violences-faites-aux-femmes-4217012>

Rapport au travail et absentéisme

43



Club Andjaro 2022 : panorama du marché du travail avec Jean-Claude Delgènes

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2023 PAR MARINE GAULTIER DANS TALENT MANAGEMENT

 7 min



Article publié le 19 janvier 2023

Thème : Monde du travail actuel, télétravail, nouveau paradigme

Lien de l'article :

<https://www.andjaro.com/blog/club-andjaro-2022-panorama-marche-travail-delgenes>



Pourquoi l'absentéisme des salariés augmente-t-il dans les entreprises françaises ?

Par Jean-Marie Bordry avec Jean-Claude Delgènes

Émission du dimanche 9 avril 2023



Les salariés s'absentent de plus en plus. Pourquoi ?



Les invités

Jean-Claude
Delgènes

Président fondateur du cabinet Technologia, auteur de "Idées revues sur le burn-out" (Ed. Le Cavalier bleu)

Emission du 9 avril 2023

Thème : augmentation de l'absentéisme

Lien de la rediffusion :

<https://www.sudradio.fr/emission/cest-dans-lactu-dimanche-1-74>



Les Français accordent moins d'importance au travail : ont-ils raison ?

Par Frédéric Brindelle avec Jean-Claude Delgènes

Émission du lundi 1 mai 2023



Une étude de l'Ifop pour la Fondation Jean Jaurès analyse le nouveau rapport des Français au travail qui se révèle plus distant dans le sillage de la pandémie de coronavirus.



Midi actu avec Jean-Claude Delgènes, expert en organisation du travail, dirigeant du cabinet Technologia, auteur de "Idées revues sur le burn-out" (Ed. Le Cavalier bleu).

Emission du lundi 1er mai

Thème : approche du travail en France après la pandémie

Lien de la rediffusion :

<https://www.sudradio.fr/emission/midi-actu-117>



Emission du mardi 23 mai 2023

Thème : Absentéisme, arrêts maladie

Lien de la rediffusion :

<https://vimeo.com/829588062>

Des populations jusqu'ici peu touchées s'arrêtent plus fréquemment, et notamment les cadres, dont le taux d'absentéisme a bondi de 41 %.

Prostock-studio/stock adobe



— Pour la troisième année consécutive, le taux d'absentéisme au travail continue de croître en France, comme le révèle en exclusivité pour «La Croix» la dernière édition du Datascope d'Axa, publiée ce lundi 22 mai.

— L'épuisement psychologique est la première cause des arrêts de travail de longue durée.

C'est un nouveau record : près d'un salarié sur deux (44 %) s'est arrêté au moins une fois en 2022. Ils étaient un sur trois en 2021. Depuis 2019, le nombre de jours d'absence par rapport au nombre de jours théoriquement travaillés a augmenté de 41 %.

Ces chiffres sont extraits de la quatrième étude de l'observatoire de l'absentéisme, publié ce lundi 22 mai par le Datascope du groupe Axa. Tous confirment une tendance à la hausse de l'absentéisme au travail des Français ces dernières années.

«Davantage de salariés sont en situation de stress continu, car ils ne parviennent pas à souffler après un pic d'activité.»

L'étude s'appuie sur les données anonymisées des 3 millions de salariés couverts par la compagnie d'assurances. Inédit par sa taille, cet échantillon permet une appréhension synthétique du phénomène. « Notre objectif est surtout d'alerter pour inciter à agir, précise Patrick Cohen, directeur général d'Axa France. Cette hausse de l'absentéisme n'épargne aucune tranche d'âge, aucun statut professionnel ni taille d'entreprise. »

Plusieurs causes expliquent cette envolée. « Le début de l'année 2022 a connu un cumul de phénomènes épidémiques : les vagues Omicron auxquelles se sont ajoutées les épidémies hivernales de

grippe et de bronchiolite », indique l'étude. En découle la flambée des arrêts de travail de courte durée, majoritaires sur cette période.

Mais la sortie de pandémie seule ne saurait justifier ce phénomène. L'augmentation du taux d'absentéisme est aussi structurelle : « On observe une tendance haussière, toujours plus élevée chaque mois », explique le rapport. En cause ? Une série de troubles latents, que l'on regroupe sous le nom d'épuisement professionnel (ou burn-out), et qui « s'installent durablement comme la première cause d'arrêt de travail de longue durée ». Ils sont responsables de 22,2 % des arrêts de travail de longue durée, soit 4 points de plus qu'en 2019 (l'autre grande cause d'arrêt de longue durée étant les troubles musculo-squelettiques).

« Le confinement a provoqué une perte des habitudes de travail, souligne Jean-Claude Delgènes, président du cabinet Technologia, spécialiste de l'évaluation des risques liés à l'activité professionnelle. Avec la généralisation du télétravail et l'omniprésence des smartphones et réseaux sociaux, la porosité entre vie personnelle et

professionnelle s'est accrue. Davantage de salariés sont en situation de stress continu, car ils ne parviennent pas à souffler après un pic d'activité. »

Autre constat : l'augmentation de l'absentéisme dans des catégories qui, jusque-là, s'arrêtaient peu. Les moins de 30 ans sont particulièrement concernés. Entre 2019 et 2022, leur taux d'absentéisme a bondi de 50 %.

« La large réouverture des lieux de convivialité a sans doute contribué à favoriser la propagation des virus dans cette tranche d'âge », précise le rapport.

Cela concerne également les cadres. Sur la période, eux aussi

ont connu une hausse significative de leur taux d'absentéisme (+ 41 %).

« Au moment du confinement, ils ont subi de plein fouet la mutation vers le télétravail, un domaine où la France avait beaucoup de retard, analyse Jean-Claude Delgènes. Ce n'est pas la même chose de gérer une équipe en présentiel et à distance. » Ils restent cependant moins absents que les non-cadres (2,3 % contre 5,4 %).

Ces arrêts de travail ont un coût pour les entreprises. Directs d'abord. Pour l'année 2022, cela représente aux alentours de 4,4 % de la masse salariale, soit une hausse de 29 % en trois ans. À cela s'ajoutent des coûts indirects, diffi-

cilement quantifiables, incluant la baisse de la productivité, la désorganisation du travail ou encore les frais de remplacement. « Les transferts des charges de travail entre salariés provoquent des spirales négatives d'absentéisme et un surplus de coût », observe Jean-Claude Delgènes.

L'étude anticipe une légère baisse de l'absentéisme à venir. « Cela s'explique notamment par le fait que 2022 a été marquée par les vagues Omicron au premier trimestre et que cet événement exceptionnel n'est pas anticipé à ce stade pour l'année 2023 », indique l'étude.

Toutefois, aucun retour à la situation pré-Covid n'est à prévoir. « Le rapport au travail a changé », estime Jean-Claude Delgènes en évoquant « une quête de sens ». La solution, selon lui ? Revoir des méthodes de management jugées trop verticales. « La logique managériale est en retard. Il faut prendre en compte les attentes nouvelles des salariés, mettre en débat les situations de travail. Car là où il y a de la considération et du respect, il y a moins d'absents. »

Lucie Remer

L'absentéisme au travail atteint des records

repères

Les salariés s'arrêtent plus pour de courtes durées

En 2022, le nombre d'arrêts de travail des Français a fortement augmenté (+ 47 %). L'absentéisme a représenté 4,5 % du temps de travail, contre 3,2 % en 2019, soit une hausse de 41 % en trois ans,

selon le Datascope d'Axa.

La durée moyenne des arrêts de travail a baissé (18 jours contre 20 en 2019) en raison d'une augmentation des arrêts de courte durée (37 % des arrêts).

En 2023, le taux d'absentéisme devrait se situer entre 3,75 % et 4,40 %, loin de celui d'avant le Covid à 3,2 % en 2019.

Article publié le 22 mai 2023

Thème : augmentation de l'absentéisme



Semaine de 4 jours à 32h : arnaque ou progrès ?



Sud Radio ✓
833 k abonnés

S'abonner

81



Partager

Enregistrer



2,3 k vues il y a 2 mois #LA_CONFRONTATION #SudRadio

Parlons Vrai chez Bourdin avec Mélanie Tisserand-Berger, dirigeante d'une TPE et présidente du Centre des jeunes dirigeants (CJD), Jean-Claude Delgènes, expert en organisation du travail et dirigeant fondateur du cabinet Technologia et Léonidas Kalogeropoulos, vice-président du mouvement patronal ETHIC.
...afficher plus

Emission du 19 mai 2023

Thème : Débat sur la semaine de 4 jours

Lien de la rediffusion : https://www.youtube.com/watch?v=RfZfpY_ioRE



Tribune

"Le flex office encourage la dépersonnalisation, la déshumanisation au sein de l'entreprise"

Par Jean-Claude Delgènes , président-fondateur du cabinet Technologia

Publié le 03/08/2023 à 17:17



Ecouter cet article

"Le flex office encourage la dépersonnalisation, la déshumanisation au sein de l'entreprise" 00:00

Le télétravail revêt d'indéniables avantages mais il a fait naître dans la tête des managers un concept pernicieux : le bureau partagé. La conséquence ? Plus d'open space avec casques antibruit et moins de fluidité dans les échanges. Dans sa boîte, le salarié ne fait ainsi qu'« un passage », déplore Jean-Claude Delgènes, président-fondateur du cabinet Technologia, dans une tribune.

Tribune du 3 août 2023

Thème : Dangers du flex-office et du télétravail

Lien de la tribune : https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/le-flex-office-encourage-la-depersonnalisation-la-deshumanisation-au-sein-de-lentreprise?utm_medium=Social&utm_source=Twitter&Echobox=1691076297-1#xtor=CS2-5



« Le Flex Office m'a tuer ! »



La vague de télétravail a mis en exergue une problématique : celle des espaces professionnels. Le Flex office encourage la dépersonnalisation, la déshumanisation au sein de l'entreprise. Symboliquement, le salarié n'y a plus sa place. Il ne fait que passer. Il efface ses traces...

Début 2020, la pandémie du Covid 19 s'est abattue sur la vie des Français avec la mise en place du confinement et de son corollaire le télétravail. Cette modalité nouvelle de travail avait concerné jusqu'alors à peine 8 % des actifs, principalement des cadres, des professions libérales et des techniciens de maintenance. La France, accusait un retard sensible sur des pays tels que la Finlande (32 %) ou l'Allemagne (20 %), le pays a dû s'adapter brutalement en pleine crise. Près de 6 millions de salariés se sont retrouvés « en télétravail avec peur et fracas ». A travers parfois de pénibles épreuves, la population active a fait preuve

Tribune du 28 août 2023 de Jean-Claude Delgènes

Thème : Flex-office et déshumanisation induite

Lien de l'article :

<https://www.miroirsocial.com/index.php/participatif/le-flex-office-ma-tuer>



« Aux jeux vidéo je m'adonnerai avec modération ! »



L'addiction aux jeux électroniques comme source de perturbation et d'exposition à des risques professionnels. Les jeux, en particulier les jeux vidéo ont envahi notre société. Conçus pour susciter un certain niveau d'engagement et d'immersion chez les joueurs cette pratique n'a épargné aucune génération depuis plus de trente ans. Elle revêt des impacts plus ou moins maîtrisés selon l'âge et l'appartenance générationnelle car le jeu qui mobilise l'individualité est aussi une pratique sociale qui peut conduire à l'addiction. En période d'extension du télétravail cette pratique devient un sujet d'analyse pour les entreprises qui doivent prévenir les mésusages sans pour autant être intrusives dans la vie privée.

Tribune du 04 septembre 2023 de Jean-Claude Delgènes

Thème : Flex-office et déshumanisation induite

Lien de l'article :

<https://www.miroirsocial.com/participatif/aux-jeux-video-je-madonnerai-avec-moderation>



Après les confinements de 2020 et 2021, la santé mentale a émergé comme l'une des questions majeures du rapport au travail avec la question du sens et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Quelles sont les obligations des DRH en matière ? Jusqu'où peut s'étendre leur champ d'intervention ? Quel est l'éventail des solutions à leur disposition ?

Par Antoine Piel avec Nathalie Tran. Publié le 17 octobre 2023 à 15h15 - Mis à jour le 17 octobre 2023 à 15h15

Le contexte

Depuis plusieurs années, on observe des niveaux records de détresse psychologique. Selon le dernier baromètre du cabinet Empreinte humaine, réalisé en juin 2023 par Opinion Way, cette situation concernerait 44 % des salariés et même 14 % pour les situations de détresse psychologique élevée. L'année 2022 a été record pour l'absentéisme, de manière particulièrement marquée chez les salariés de moins de 30 ans. Et la santé mentale est même citée comme l'une des causes du rejet des Français de la réforme des retraites, 6 Français sur 10 estimant que leur état psychologique ne leur permettra pas de tenir jusqu'à la fin de leur carrière (sondage OpinionWay réalisé en février auprès de 2 000 salariés).

Ces mauvais résultats sont renforcés par deux phénomènes qui ont percuté le monde du travail ces dernières années : la numérisation et la rapide démocratisation du télétravail, également déclenchée par le Covid-19. *"Les outils numériques ont amené à une continuité permanente de la relation au travail, avec une amplitude qui s'est largement étendue. Aujourd'hui on est dans une urgence perpétuelle"*, explique ainsi Jean-Claude Delgènes, président du cabinet Technologia. Par ailleurs, l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) a identifié **plusieurs facteurs de RPS liés au télétravail** dûs notamment à la charge de travail,...

Article du 17 octobre 2023 sur mindFintech

Thème : Confinement, santé mentale, ressources humaines

Lien de l'article :

<https://www.mind.eu.com/fintech/essentiels/la-sante-mentale-un-sujet-devenu-central-pour-les-drh/>

CSE et syndicats : les actions pour défendre les intérêts des salariés (focus Technologia)

Par **Agnès Redon** | Le lundi 6 novembre 2023 | Mandats

La coordination entre les CSE et les syndicats dans l'entreprise est de défendre les intérêts des travailleurs. Quels sont les moyens d'action et les outils stratégiques dont ils disposent pour modifier la réalité de terrain des salariés ? Le point lors d'un webinaire avec Valentine Bregier, directrice juridique et des relations sociales du Groupe Technologia.



Article du 06 novembre 2023 sur Le Monde, France

Thème : Entreprise, Syndicalisme, Défense des salariés, Mandat CSE

Lien de l'article :

<https://www.cse matin.com/fonctionnement/mandats/pratiques/cse-et-syndicats-les-actions-pour-defendre-les-interets-des-salaries-focus-technologia.html>

Evolution du monde du travail



51

Mesurer son stress : la tech au service de votre bien-être !

Le stress chronique, véritable fléau de notre société moderne

Kevin Champeau — 19 mars 2023

SANTÉ



Nous survivons grâce à nos lecteurs. Lorsque vous achetez via un lien de notre site, [nous touchons une commission](#).

Qualifié par beaucoup comme le mal du siècle, le stress chronique peut avoir d'importantes répercussions mentales et physiques comme la dépression, la nervosité, des troubles du sommeil ou encore la baisse des défenses immunitaires. Pour faciliter sa détection, les chercheurs tentent de mettre au point des solutions afin de le mesurer, et donc de le prévenir.

Article publié le 19 mars 2023

Thème : Prévention du stress et nouvelles solutions

Lien de l'article : <https://www.meilleure-innovation.com/comment-mesurer-le-stress/>



Travail : faut-il revenir à la semaine de 4 jours ?



1,5 k vues il y a 3 mois #SudRadio #NOEPISODE
Savoir et comprendre, avec Jean-Claude Delgènes, expert en organisation du travail, dirigeant fondateur du cabinet Technologia.

Emission du 10 avril 2023

Thème : Semaine de 4 jours, qualité de vie au travail, productivité

Lien de la rediffusion : <https://www.youtube.com/watch?v=8XBgFnGBsT8>



Intelligence artificielle : amie ou ennemie ?

Par Frédéric Brindelle avec Raphaël Doan, Jean-Claude Delgènes, Hervé Saulignac

Émission du mercredi 3 mai 2023



Dans "La Confrontation", Frédéric Brindelle et ses invités aborderont la question de l'intelligence artificielle, amie ou ennemie ?



Parlons Vrai chez Bourdin avec Raphaël Doan, historien, co-auteur avec Chat GPT de "Si Rome n'avait pas chuté" (Editions Passés composés) qui paraît ce mercredi, Jean-Claude Delgènes, expert en organisation du travail, dirigeant du cabinet "Technologia", auteur de "Idées reçues sur le burn-out" (Editions Le

Emission du mercredi 3 mai 2023

Thème : Intelligence artificielle et avenir du travail

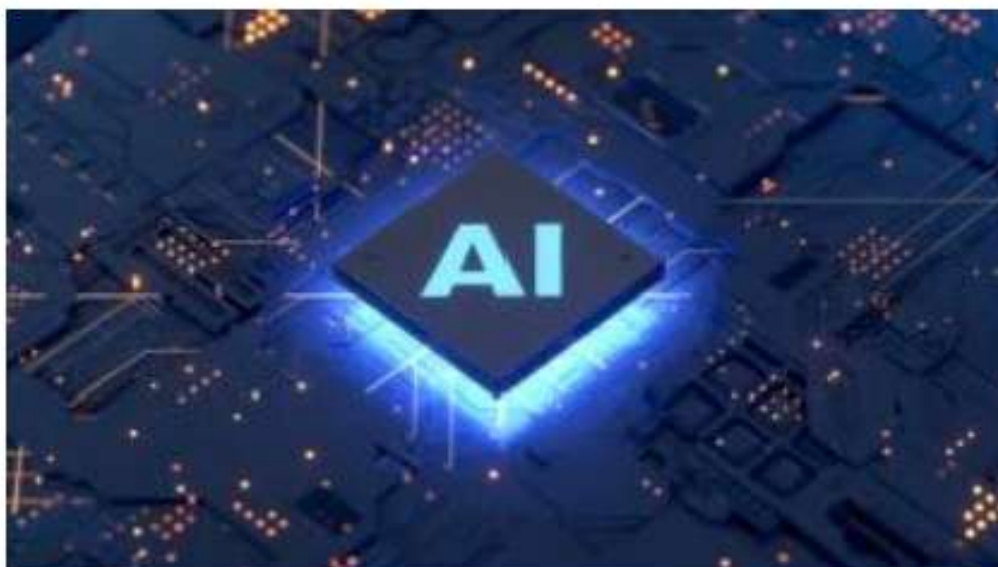
Lien de la rediffusion :

<https://www.sudradio.fr/emission/la-confrontation-119>

CSE : les 5 enjeux de l'intelligence artificielle (focus Miroir Social - Technologia)

Par **Agnès Redon** | Le lundi 10 juillet 2023 | Logiciels de gestion

Les intelligences artificielles sont-elles déjà capables de répondre aux questions que se posent les salariés sur leur droit au travail, mieux que ne peuvent le faire les représentants du personnel ? Le webinaire, organisé le 6 juillet 2023 par Miroir Social et Groupe Technologia, donne des pistes aux représentants du personnel pour s'approprier les usages.



CSE : quels usages de l'intelligence artificielle ? (focus Miroir Social - Technologia) - © Getty image

Gagner du temps tout en gardant les relations humaines

Selon Franca Salis-Madinier, secrétaire nationale CFDT cadres :

- « Les travailleurs sont de plus en plus isolés et que par conséquent, le contact humain est fragilisé. Or il constitue la base du syndicalisme et des représentants du personnel.

Même si le passage aux CSE a réduit le temps des élus, il est important de **maximiser les points de contact**.

- Cependant, pour les tâches administratives, comme les comptes-rendus de réunion, les outils de l'intelligence artificielle (IA), tels que ChatGPT développé par OpenAI et spécialisé dans le dialogue, peuvent faire **gagner du temps**. »

Article publié le 10 juillet 2023

Thème : Les enjeux de l'intelligence artificielle

Lien de l'article

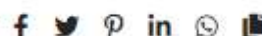
<https://www.cse matin.com/tech/logiciels-gestion/pratiques/cse-les-5-enjeux-de-l-intelligence-artificielle-focus-miroir-social-technologia.html>



Qu'en est-il réellement du télétravail ?

Par Benjamin Glaise et Marilyn Heraud avec Jean Claude Delgènes, Gérard Sebaoun

Émission du mardi 22 août 2023



Selon une étude de trois chercheurs américains de l'UCLA et du MIT, la productivité des salariés diminuerait de 18% avec du télétravail à temps complet. Une autre étude de l'institut économique allemand Ifo et Econpol Europe montre que les employeurs français sont les plus réfractaires au télétravail, après-covid les entreprises veulent revoir les salariés sur site. Qu'en est-il réellement ?



Avec Jean Claude Delgènes, expert en organisation du travail et dirigeant fondateur du cabinet Technologia (expertise dans la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail) et Gérard Sebaoun, ancien député socialiste et médecin du travail à temps.

Emission du 22 août 2023

Thème : Pourquoi réguler le télétravail - ses éventuels risques

Lien de la rediffusion : <https://www.sudradio.fr/emission/le-petit-dej-de-lactu-57>

Accueil > Actu > Société > Télétravail : est-ce déjà la fin du modèle dans les entreprises françaises ?

🕒 2 min de lecture

Télétravail : est-ce déjà la fin du modèle dans les entreprises françaises ?

Assiste-t-on à la fin du télétravail ? Ce modèle a connu un essor fulgurant au moment de la crise sanitaire et s'est imposé aux métiers ouverts à cette possibilité. Pourtant il semble être dorénavant en perte de vitesse.



Après un essor fulgurant lors du Covid-19, le télétravail semble à présent en perte de vitesse.
Crédit : Tom Werner / GETTY

🔊 **TÉLÉTRAVAIL - Déjà la fin d'un modèle ? L'analyse de Jean-Claude Delgènes**

00:02:05

Écouter



— édité par [Laurence Chatriot](#)

publié le 25/08/2023 à 06:02



Le télétravail a connu un succès contraint lors de la pandémie de Covid-19. Si la pratique s'est étendue à de nombreuses entreprises depuis, il semblerait que le modèle tende désormais à s'essouffler. Certains employeurs reviennent même sur leurs positions et demandent à leurs employés de revenir au bureau en présentiel.

Emission/article du 25 août 2023

Thème : Recul du télétravail en France

Lien de la rediffusion : <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/teletravail-est-ce-deja-la-fin-du-modele-dans-les-entreprises-francaises-7900290588>



Tribune

"Quel rôle doivent jouer les entreprises dans la lutte contre la surmortalité routière ?"

Par Jean-Claude Delgènes

Publié le 01/09/2023 à 17:03



Ecouter cet article

"Quel rôle doivent jouer les entreprises dans la lutte contre la : 00:00

Jean-Claude Delgenes, président Fondateur Technologia, revient, dans une tribune, sur la lutte pour la sécurité routière.

Tribune du 01 septembre 2023 de Jean-Claude Delgènes

Thème : Rôle des entreprises dans la surmortalité routière

Lien de l'article :

<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/quel-role-doivent-jouer-les-entreprises-dans-la-lutte-contre-la-surmortalite-routiere>



Prévention du risque routier professionnel : votre entreprise est-elle dans les clous ou roule t'elle sur les trottoirs ?

Selon l'Assurance Maladie, en 2021, 604 565 personnes en France ont été victimes d'accidents du travail, dont 645 accidents mortels. Les accidents et la mort au travail constituent un phénomène social massif (1) qui concerne d'abord des ouvriers et des hommes. En effet de profondes inégalités sont constatées à ce sujet. Les ouvriers sont sept fois plus souvent victimes que les cadres d'accidents du travail qui entraînent un handicap permanent. Ils risquent cinq fois plus de mourir au travail. Par ailleurs les hommes représentent 90% des décès. Ce constat se retrouve aussi en ce qui concerne les maladies professionnelles. Celles-ci frappent avant tout les milieux populaires, les ouvriers et les employés. Elles sont 17 fois plus élevées chez les ouvriers que chez les cadres. Les femmes ouvrières étant les plus touchées par les troubles musculosquelettiques (2) Réduire le nombre d'Accidents du travail, de Maladies professionnelles, et enrayer ces inégalités constitue un enjeu considérable pour notre société.

Pour relancer la résorption de ce fléau, les pouvoirs publics ont lancé un quatrième Plan santé au travail qui court de 2021 à 2025, et concerne aussi les risques liés aux déplacements professionnels car parmi tous ces décès un grand nombre ont lieu sur la route. Le risque routier 21%, devant la manutention manuelle 18% et les chutes hauteur 13%, s'avère en effet la principale cause d'accidents mortels. Ce ratio est constant il était par exemple de 20% en 2020.

Sur ce plan les entreprises doivent largement progresser pour mieux prévenir les risques routiers et réduire le nombre de blessés et de morts. Elles participeraient aussi se faisant à un effort national qui doit se poursuivre car faut-il le rappeler il y a eu l'an passé encore 3267 personnes qui ont perdu la vie sur la route. « Cette prévention du risque routier n'est pas aussi simple qu'il y parait car elle doit combiner toutes une séries d'actions dont la cohérence assure une prévention efficace ».

Tribune du 11 septembre 2023 de Jean-Claude Delgènes

Thème : Prévention du risque routier professionnel

Lien de l'article :

<https://www.miroirsocial.com/participatif/prevention-du-risque-routier-professionnel-votre-entreprise-est-elle-dans-les-clous-ou>

FOCUS

ACCÈS PUBLIC

15 / 09 / 2023 | 213 vues



Organisations: TECHNOLOGIA

Mots-Clés: 14

Rodolphe Helderé / Journaliste

Articles : 4050

Inscrit(e) le 16 / 11 / 2007

Intelligence artificielle générative : amie ou ennemie des représentants du personnel ?



Marc Chenais,
Technologia



Franca Salis-Madinier,
CFDT Cadres



Eric Peres,
FO Cadres



Matthieu Trubert,
UGICT CGT /
Microsoft



Sébastien Crozier,
CFE-CGC Orange



Intelligence artificielle générative : amie ou ennemie des représentants du personnel ?

Un moteur de recherche répond d'ores et déjà immédiatement aux principales questions que se posent les salariés sur leur droit au travail. Une intelligence artificielle générative comme ChatGPT y met désormais la forme. Risques ou opportunités pour les représentants du personnel ?

Retrouvez la synthèse des échanges du direct organisé par Miroir Social le 6 juillet en partenariat avec Technologia.

*"Le salarié qui interroge une IA sur ses droits au travail veut obtenir une réponse immédiate qu'il croit à priori bonne. Même si elle se révèle actuellement parfois erronée, cette attente d'une réponse instantanée doit être intégrée par les représentants du personnel. Ils doivent se l'approprier afin de proposer un cadre de confiance pour personnaliser les réponses comme aucune IA ne pourra le faire", lance Marc Chenais, le directeur Général de Technologia qui propose aux CSE, en partenariat avec UpCoop, une solution d'interaction baptisée **MaViePro** où les salariés accèdent à une barre de recherche puisant dans une foire aux questions balayant leurs principaux accords d'entreprise avant de leur proposer des mises en relation avec les élus de leur choix pour répondre en fonction de situations particulières.*

Article du 15 septembre 2023 sur Miroir Social

Thème : Intelligence artificielle et représentants du personnel

Lien de l'article :

<https://www.miroirsocial.com/focus/intelligence-artificielle-generative-amie-ou-ennemie-des-representants-du-personnel>

LIBERTÉ DE LA PRESSE : LA DÉMOCRATIE EST-ELLE EN DANGER ?

22/09/2023 / dans Liberté d'informer / par Rédaction

Ce mardi 19 septembre à la Bourse du travail dans le 3^e arrondissement de Paris était organisé un colloque sur la thématique « Conditions de travail des journalistes : la démocratie est-elle en danger ? Quelles solutions ? ». L'objectif : échanger sans filtres avec plusieurs intervenants sur les différentes pressions exercées sur les journalistes et sur la fracture avec l'opinion publique.



De gauche à droite : Marion Denneulin, directrice de mission chez Technologia, Louis Dreyfus, président du directoire du groupe Le Monde, Jean-Claude Delgènes, président fondateur du cabinet Technologia, Emmanuel Poupard, journaliste et premier secrétaire général du SNJ, Eric Valmir, secrétaire général de l'information du groupe Radio France et membre du conseil d'administration de la Maison des Journalistes et Jean-Marie Charon, sociologue spécialiste dans les médias, chercheur associé à l'EHESS

D'après la définition du CLEMI (Le centre pour l'éducation aux médias et à l'information), « Si la profession de journaliste consiste pour l'essentiel à rassembler, vérifier et mettre en forme des informations à destination du public, elle regroupe toutefois des réalités différentes, notamment en fonction des supports de publication et des époques ». Des réalités qui peuvent aussi vite devenir complexes. Un journaliste peut-il effectuer ces tâches dans de bonnes conditions de travail, dans une société actuelle fracturée, à l'heure où Ariane Lavrilleux, journaliste à Disclouse, passe 39 heures en garde à vue ? C'est la question à laquelle ont tenté de répondre plusieurs intervenants, lors d'un colloque organisé par le groupe Technologia, ce mardi 19 septembre à la Bourse du travail, dans le 3^e arrondissement de Paris, ayant pour thématique : « Conditions de travail des journalistes : la démocratie est-elle en danger ? Quelles solutions ? ». Parmi ces intervenants : Marion Denneulin, directrice de mission chez Technologia, un groupe spécialisé dans la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de travail, Jean-Marie Charon, sociologue spécialisé dans les médias et chercheur associé à l'EHESS, Louis Dreyfus, président du directoire du groupe Le Monde, Eric Valmir, Secrétaire général de l'Information du groupe Radio France, Emmanuel Poupard, Secrétaire Général du Syndicat National des Journalistes (SNJ) et Jean-Claude Delgènes, Président Fondateur du cabinet Technologia.

Article du 22 septembre 2023 sur L'Œil de la Maison
des Journalistes

Thème : Colloque SNJ Technologia

Lien de l'article :

<https://www.oeil-maisondesjournalistes.fr/2023/09/22/liberte-de-la-presse-la-democratie-est-elle-en-danger/>

Les conditions de travail des journalistes en question

Les États généraux de l'information, mis en place à la demande du président de la République, seront l'occasion de se pencher sur la détérioration des conditions d'exercice du journalisme. Des solutions s'esquissent pourtant déjà.

Elise Descamps, secrétaire général de CFDT-Journalistes, a profité de la présentation des États généraux de l'information (EGI), à Paris, le 3 octobre, pour interpellier le comité de pilotage présidé par Bruno Lasserre : *« Pourquoi ne trouve-t-on pas le mot "journaliste" dans vos dix priorités ? Il y a des questions sociales au sein des États généraux de l'information, des questions de précarité, de droit des pigistes maltraité, de management souvent violent, de charge de travail extrêmement élevée... Le climat est extrêmement difficile ».*

Dès le lendemain, devant la polémique suscitée par les syndicats de journalistes s'étonnant de n'être pas associés à l'organisation de ces États généraux, Christophe Deloire, leur délégué général, a dû préciser que les syndicats et les sociétés de journalistes pourront y participer et que *« les conditions de travail et le statut des journalistes sont à l'agenda ».*

Article du 11 octobre 2023 sur Stratégies

Thème : Conditions de travail des journalistes

Lien de l'article :

<https://www.strategies.fr/actualites/management/LQ2413146C/les-conditions-de-travail-des-journalistes-en-question.html>

Télétravail : la grande remise en question

L'essor du télétravail, promu à tous crins durant la pandémie, semble marquer le pas. Dans la foulée de grands groupes américains de la tech, nombre d'employeurs battent le rappel de leurs troupes. Un retour au "monde d'avant" serait-il possible ?

Autre argument brandi en faveur du RAB : la perte de productivité potentiellement liée au travail à distance. Si de nombreuses études concluent que le télétravail entraîne une amélioration des performances, du fait d'une meilleure concentration et d'un bien-être professionnel supérieur, des recherches récentes montrent également que le 100% distanciel nuirait à l'efficacité des collaborateurs : de 18% exactement, selon une étude menée en juillet dernier en Inde – uniquement auprès de nouveaux embauchés – par le MIT et l'université de Californie (*lire aussi page 54*). Toujours selon l'OCDE, plus de 60% des patrons stigmatisent la baisse de l'intelligence collective, donc de la capacité à innover. «Les bonnes pratiques se transmettent surtout par l'expérience en commun, estime Jean-Claude Delgènes, président-fondateur du cabinet Technologia. La collaboration présente est indispensable pour "brainstormer", trouver ce qu'on n'avait pas prévu de chercher et permettre aux plus expérimentés d'accueillir et d'intégrer les nouveaux.» Certaines PME mettent enfin en avant les risques de friction entre cols blancs et cols bleus, les premiers pouvant profiter de l'avantage quand les seconds en sont exclus, leurs postes n'étant pas «télétravaillables».

Faut-il faire ses adieux aux maisons individuelles et au télétravail ?



Diffusion du 30 novembre 2023

Aujourd'hui, avec la tribu composée de Murielle Giordan, Nicolas Malaboeuf et Fabien Emo, on s'interroge sur l'avenir des maisons individuelles mais aussi du télétravail.



Télétravail : entre avantages et inconvénients

Les résultats d'une enquête mondiale révéleraient que **une majorité des PDG souhaitent le retour total des salariés** sur site dans les trois prochaines années. **Jean-Claude Delgènes**, président fondateur du cabinet **Technologia**, spécialiste de la prévention des risques professionnels, souligne les avantages du télétravail, notamment en termes de maturité numérique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre : *"cela a permis d'accélérer la maturité numérique, on estime en France avoir gagné 10 ans, puis on limite l'émission de gaz à effet de serre et la pénibilité puisque l'on minimise les temps de transport."* Cependant, il alerte sur le recul de **l'intelligence collective et de la créativité**, avec des dirigeants français désireux de revenir à un modèle de travail plus traditionnel malgré certains accords de flex office en place.

Emission et article du 30 novembre 2023

Thème : Avantages et inconvénients du télétravail

Lien de l'article :

<https://www.francebleu.fr/emissions/on-n-est-pas-a-l-abri-d-faire-une-bonne-emission/faut-il-faire-ses-adieux-aux-maisons-individuelles-et-au-teletravail-9812398>

SANTÉ AU TRAVAIL : DES DÉPUTÉS DE GAUCHE LANCENT UNE INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Après la projection d'un documentaire consacré à la vague de suicides chez France Telecom entre 2007 et 2010, des députés de gauche lancent une initiative parlementaire sur l'amélioration de la qualité de vie au travail.

SOCIAL ET ÉCONOMIE

🕒 4min

Mise à jour le 15.12.23 à 16:24

Une projection sous les ors de la République. Le film « Par la fenêtre ou par la porte » retraçant la crise sociale chez France télécom a été diffusé, jeudi soir, à l'Assemblée Nationale. Ce **documentaire replonge dans le malaise stratosphérique** chez l'opérateur, avec une dizaine de suicides et tentatives entre 2007 et 2010, jusqu'au procès historique en 2019 et la condamnation inédite de ces anciens dirigeants comme l'ex PDG Didier Lombard pour harcèlement moral institutionnel. Et après ? Dans un monde du travail où la dégradation de la santé psychique s'accélère, comment inverser cette tendance de fond ?

« C'est une des questions posées dans le film : est-ce que les parlementaires peuvent envisager des modifications législatives pour que les conséquences de ce procès s'inscrivent dans la durée ? » interroge la députée écologiste, Sophie Taillé-Polian. Fer de lance d'une initiative parlementaire sur la santé au travail, soutenue notamment par l'Insoumis François Ruffin et le communiste Pierre Dharréville, mais aussi des intellectuels comme l'économiste Thomas Coutrot, l'élue souhaite créer un groupe de travail transpartisan sur le sujet.

Pour Jean-Claude Delgènes, président du cabinet Technologia, qui avait réalisé l'expertise révélant **l'ampleur de la crise au sein de France Télécom**, ces drames ne doivent plus se reproduire : « Dans cette entreprise, les managers touchaient des primes en fonction des taux de « dé recrutement », c'était une chasse à l'homme, rappelle-t-il. Alors que Didier Lombard et son bras droit Louis-Pierre Wenès, ont été condamnés à 1 an de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende en appel, il plaide pour que les sanctions soient plus « dissuasives ». On observe que les managers condamnés reproduisent souvent les mêmes gestes et pratiques dans la suite de leur carrière. » Des peines complémentaires, comme des interdictions d'encadrer et des formations aux risques psychosociaux pourraient aussi être instaurées.

Revenir sur les Ordonnances Macron

François Desriaux, rédacteur en chef de la revue Santé et travail, qui a planché sur ces propositions, estime : qu'« il n'y a pas de raison que les peines pour harcèlement moral soient plus importantes au sein du couple ou à l'école que dans le monde du travail. Un alignement est nécessaire ». Une autre piste consiste à mieux reconnaître les maladies professionnelles. Chaque année, seuls 1600 cas de souffrances psychiques sont reconnus alors que 108 000 pathologies de ce type pourraient l'être. « Il faut une mission d'information et créer de nouveaux tableaux de maladie professionnelle », poursuit-il. Pour redonner du sens au travail, François Desriaux évoque aussi la recommandation des Assises du travail, menées dans le cadre du Conseil national de la refondation, d'ajouter un dixième principe général de prévention à l'article L. 4121-2 du Code du travail, en écoutant les travailleurs notamment sur l'organisation du travail.

Dans cette initiative parlementaire, le rétablissement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sonne comme une évidence. Les conséquences de leur suppression avec les ordonnances Macron en 2017 ont été dramatiques : « On a perdu 250 000 élus et la possibilité de mettre en débat les conditions de travail au plus près du terrain, constate Jean-Claude Delgènes. Dans le documentaire, l'inspectrice du travail, Sylvie Catala, assène d'ailleurs que : « Sans les expertises des CHSCT, il n'y aurait pas eu d'affaire France Télécom ».

Article du 15 décembre 2023 sur l'Humanité

Thème : Santé au travail, loi, ordonnances Macron, France Telecom

Lien de l'article :

<https://www.humanite.fr/social-et-economie/france-telecom/sante-au-travail-des-deputes-de-gauche-lancent-une-initiative-parlementaire>



Le travail en “open space” mauvais pour la santé ?

Par Jean-Marie Bordry avec Jean-Claude Delgènes

Émission du samedi 16 décembre 2023



Jean-Marie Bordry reçoit Jean-Claude Delgènes président Fondateur du groupe Technologia, qui se demande si le travail en “open space” est mauvais pour la santé.



Retrouvez l'invité actu de la matinale week-end

Emission du 16 décembre 2023 sur SudRadio

Thèmes : dangers de l'open space, santé, conditions de travail

Lien de l'article :

<https://www.sudradio.fr/emission/linvite-actu-de-8h30-5>

L'équipe Allo Trends vous propose aujourd'hui, le 16 décembre 2023 de découvrir la toute dernière vidéo de Sud Radio sortie sur le net. Vu les premiers retours des internautes, nous avons pensé utile de vous la partager sur notre site.



Comme vous le savez, ce n'est pas la première fois qu'on parle de la chaîne Youtube Sud Radio sur Allo Trends, et à chaque fois ça vous captive toujours autant ! En même temps, on vous comprend, les contenus qu'on y trouve sont tout simplement uniques. On est sûr que cette vidéo va vous intéresser, c'est bien pour cela que nous avons pris la décision de faire cet article.

Voici donc aujourd'hui la dernière vidéo de la chaîne youtube Sud Radio. Elle s'appelle Le travail en "open space" mauvais pour la santé ? et comme vous vous en doutez, elle intéresse déjà beaucoup les internautes. Vous pouvez la retrouver juste ici.

Et comme on pouvait s'y attendre, la dernière vidéo de la chaîne Youtube Sud Radio fait un tabac sur les premiers retours qu'on a pu lire ! Elle réussit à intéresser de nombreux internautes, ce qui n'est pas toujours facile au vu de la quantité de contenus qu'on trouve maintenant sur internet ainsi que sur les applications telles que TikTok, Facebook ou Instagram.

Avez-vous un problème avec cette vidéo ? Ou bien avez-vous vu une petite erreur dans le contenu que vous venez de regarder ? Pour obtenir l'adresse email d'un influenceur qui fait des vidéos sur internet, rendez vous sur la partie "A propos" de sa chaîne Youtube. Si malgré vos efforts, vous n'obtenez pas de réponse, essayez de le joindre sur un autre support. Twitter est très pratique pour contacter facilement les youtubers.

On est bientôt à la fin de la news sur la vidéo Le travail en "open space" mauvais pour la santé ?, toute l'équipe Allo Trends espère que vous l'avez trouvée intéressante à lire. Le saviez-vous ? Sur Youtube, vous pouvez trouver d'autres vidéos de Sud Radio qui ont pu être uploadé par d'autres utilisateurs et qui ne sont pas encore référencés sur Allo Trends. Si jamais vous êtes curieux, allez y faire un tour, on ne sait jamais !

Hâte de découvrir des nouveaux contenus en votre compagnie, à la prochaine sur Allo Trends !

À titre informatif, vous pouvez retrouver ci-dessous la description de la vidéo Le travail en "open space" mauvais pour la santé ? publiée par la chaîne Youtube Sud Radio :

Avec Jean-Claude Delgènes, Président Fondateur du groupe Technologia, auteur du livre « Idées reçues sur le burnout » (Ed. Cavalier bleu).

Article publié le 16 décembre sur AlloTrends

Thèmes : dangers de l'open space, santé, conditions de travail

Lien de l'article :

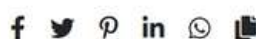
<https://www.allotrends.com/fr/information/le-travail-en-open-space-mauvais-pour-la-sante-1345375.html>



La semaine de 4 jours en France expérimentée dans certaines villes : faut-elle la généraliser ?

Par Benjamin Glaise et Marilyn Heraud avec Jean Claude Delgènes, Léonidas Kalogeropoulos

Émission du vendredi 29 décembre 2023



La semaine de 4 jours en France expérimentée dans certaines villes : faut-elle la généraliser dans tout le pays ?



Emission du 29 décembre 2023 sur SudRadio

Thèmes : Semaine de 4 jours, avantages et inconvénients

Lien de l'article :

<https://www.sudradio.fr/emission/les-grands-debats-du-matin-444>

Les experts Technologia

69





MEDIAPART

TRAVAIL ENQUÊTE

Incinérateur de Strasbourg : comment l'inspection du travail a fermé les yeux

Après un signalement au procureur pour mise en danger de la vie des ouvriers en 2014, l'inspection du travail a fait preuve d'une passivité aussi soudaine que suspecte face aux dérives du groupe Séch , gestionnaire de l'incin rateur de Strasbourg, o  les probl mes perdurent.

Guillaume Krempp (Rue89 Strasbourg)

21 mars 2023   12h40

Article publi  le 21 mars 2023

Th me : Affaire de l'incin rateur de Strasbourg, expertise

Lien de l'article :

<https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/210323/incinerateur-de-strasbourg-comment-l-inspection-du-travail-ferme-les-yeux>

RISQUE CHIMIQUE

Anticiper
et jouer collectif

De tout temps, la chimie a inspiré de la crainte. Le risque chimique peut en effet causer de lourds dommages aux biens et aux personnes, à la santé et à l'environnement. Comprendre ce risque est primordial afin de mettre en place des mesures pour prévenir les accidents, maîtriser les possibles dommages et protéger les employés.

Olivier Bataille

Les outils de gestion et de maîtrise pour se protéger de produits chimiques utilisés ou émis sont connus.

DUER ET QVCT

Le Document unique d'évaluation des risques (DUER) est un outil précieux pour le manager car il lui permet de disposer d'une vision globale du risque chimique et des mesures de prévention et de protection mises en œuvre pour le gérer, et de s'assurer que tous les employés disposent des informations nécessaires sur les dangers des produits chimiques utilisés.

De même, le déploiement d'un processus

de QVCT (Qualité de vie et des conditions de travail) englobe les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de ce travail ; elle permet de détecter toute situation ou tout comportement non conformes, ou encore tout équipement défectueux, autant de facteurs qui pourraient causer un accident.

En mode dégradé, quand l'accident imprévu et soudain survient, l'obligation de résultats ou de moyens renforcés pour assurer la sécurité et la santé mentale et physique des salariés met le manager devant ses responsabilités, son rôle de protecteur et la possibilité de sanctions pénales.

Plus que des contingences techniques, c'est alors sa capacité à organiser qui va être interrogée : analyse des dangers des produits émis ou utilisés, analyse et archivage des Fiches de données de sécurité (FDS), formation adéquate dispensée aux utilisateurs et validation de leur compétence, respect des messages de polluants en fonction des critères indicatifs ou contraignants, communication sur les expositions accidentelles...

S'APPUYER
SUR LE COLLECTIF

L'action du manager ne peut être solitaire : la loi Santé travail d'août 2021 conforte la nécessité de s'appuyer sur les acteurs internes et externes de la prévention, tels que les cabinets d'expertise, les services de santé au travail et les élus au Comité

social et économiques (CSE).

En effet, le risque chimique évolue fortement et rapidement, avec notamment les contraintes et obligations propres aux agents cancérigènes mutagènes et reprotoxiques (CMR), la prise de conscience des dangers des nanomatériaux, des fumées d'échappement ou des perturbateurs endocriniens.

Néanmoins, la survenue d'un accident a toujours tendance à bouleverser les certitudes et met le manager face à une foule d'interrogations.

Qu'il soit porteur d'une délégation de pouvoirs ou pas, c'est lui qui, en première ligne, devra faire face à l'expert CSE en cas de risque grave, ou au représentant de la loi, et sera jugé sur sa capacité à avoir su organiser la prévention et la protection collective, choisir les bons équipements de protection individuelle (EPI), gérer leur approvisionnement, communiquer efficacement sur leur port et leur utilisation, tout en ayant fermement mais de façon raisonnée et bienveillante, remis dans « le droit chemin » les contrevenants, conformément aux réglementations en vigueur.

Mettre à disposition un EPI n'est pas suffisant. La formation est l'étape clé pour garantir la sécurité des employés en matière de risque chimique.

Les questions resteront les mêmes :

- L'évaluation du risque a-t-elle été réalisée ?
- Les mesures de prévention et de protection ont-elles été identifiées et déployées ?



La mise à disposition des EPI ne saurait être suffisante.

La sortie du risque chimique des critères et du compte professionnel de prévention a modifié les règles pouvant laisser penser que ce danger était secondaire.

(contact avec les autorités compétentes telles que les services d'incendie et de secours), les bons messages à transmettre aussi bien en interne (informer les employés de la situation, les diriger vers les zones de sécurité appropriées, voire les évacuer en cas de danger grave et imminent) qu'aux parties prenantes externes. Les éléments de langage prédéfinis et partagés protègent ainsi le manager : il n'a pas à improviser et délivre une information claire. Enfin, l'effet chronique de certaines substances ne saurait être oublié. Le suivi de l'exposition des salariés a connu au fil des années de profonds

changements : la loi du 20 janvier 2014 sur la pénibilité au travail avait tenté d'instaurer des règles mais la sortie du risque chimique des critères et du compte professionnel de prévention (C2P) les a modifiées, pouvant laisser penser que ce danger était secondaire, car difficilement mesurable et parfois moins visible.

Le manager reste donc le garant du passage d'un suivi individuel à une prise en compte collective du risque au travers du DUER et de sa conservation pendant 40 ans. ■

DÉTACHEZ VOTRE
POSTER SST MAG

FAITES VIVRE LA PRÉVENTION DANS VOTRE ENTREPRISE EN AFFICHANT CE POSTER DANS VOTRE ENVIRONNEMENT PROCHE



© 2021

- Le contrôle des procédures pour réduire l'exposition, l'information précise sur les dangers, et une communication efficace et transparente dans l'entreprise et auprès des salariés ont-ils été réels et pertinents ?
- Formulé différemment, les règles existent-elles, sont-elles appliquées et enfin, sont-elles applicables ?
- La crise nécessite également d'avoir anticipé les procédures d'urgence pour gérer efficacement la situation



© DR

OLIVIER BATAILLE

Chimiste de formation, IPRP, vacataire auprès d'universités et écoles d'ingénieur, ancien directeur d'usine (fabrication de résines Epoxy), Olivier Bataille intervient depuis plus de 10 ans en accompagnement d'entreprises sur les problématiques de santé et sécurité au travail

à travers d'analyse d'accidents, de réalisations de DUER ou de formations Risque Chimique. Il collabore depuis 2013 avec le cabinet Technologia pour la réalisation d'expertises risque grave auprès des CHSCT puis des CSE.

SST Mag mars-avril-mai 2023

Thème : Risques chimiques, expert Technologia



comme par exemple la prorogation automatique des mandats.

QUAND LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSE DÉFINIT LE FONCTIONNEMENT DE LA CSSCT

Si le règlement intérieur peut indiquer des modalités pratiques telles que, par exemple, le local de réunion, les questions de moyens non imposés par le Code du travail, il faut pouvoir s'appuyer sur l'accord de fonctionnement.

« *Quand on est sur des aspects d'ordre extra-légal, comme des heures de délégation pour la commission santé, sécurité et conditions de travail, il faut pouvoir s'appuyer sur l'accord de mise en place du CSE, qui a été négocié* », explique Olivier Lapoix. En effet, rappelons que le Code du travail prévoit des heures de délégation pour les élus du CSE (selon l'article L.2315-7 du Code du travail, le nombre d'heures de délégation doit être au moins de 10 heures par mois dans les entreprises de moins de 50 salariés, et d'au moins 16 heures par mois dans les sociétés de 50 salariés et plus). Ces heures de délégation sont accordées pour que les élus puissent exercer leur mandat pendant leur temps de travail, et s'ajoutent au temps des réunions, qui est compté dans le temps de travail mais non déduit des heures de délégation.

Avant la mise en place des CSE, des heures de délégation étaient accordées aux élus CHSCT. Avec la disparition de ce dernier, c'est la commission SSCT (santé, sécurité et conditions de travail) - obligatoire dans les entreprises et établissements d'au moins 300 salariés, et dans ceux présentant certains risques particuliers - qui se voit confier « par délégation du comité social et économique, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail » (art. L2315-38 du Code du travail). Or, si le Code du travail prévoit que l'accord de

nuelle d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier adjoint, ou encore des aspects administratifs comme la gestion des frais de déplacement des élus, ou encore la prise en charge des frais de transcription des réunions de CSE. Il peut également préciser les modalités d'établissement d'ordre du jour.

En ce qui concerne la durée de validité du règlement, elle est libre, pouvant se calquer sur la durée du mandat ou être indéterminée.

Olivier Lapoix, formateur chez Technologia, a eu l'occasion d'observer de nombreux règlements intérieurs de CSE. Il rappelle que le règlement intérieur est surtout là pour décliner des modalités pratiques d'organisation, et que ce qui relève des moyens doit surtout être précisé dans l'accord de mise en place, qui relève du dialogue social. En effet, l'article L2315-24 précise que « sauf accord de l'employeur, un règlement intérieur ne peut comporter des clauses lui imposant des obligations ne résultant pas de dispositions légales », et que le cas échéant, « cet accord constitue un engagement unilatéral de l'employeur que celui-ci peut dénoncer à l'issue d'un délai raisonnable et après en avoir informé les membres de la délégation

du personnel du comité social et économique ». Voilà pourquoi tout ce qui relève des moyens du CSE extra-légaux a intérêt à être bien précisé dans l'accord collectif de fonctionnement de l'instance. Dans le même temps, le refus par l'employeur d'appliquer une disposition du règlement intérieur peut constituer un délit d'entrave. Le règlement intérieur peut également décider des modalités d'habilitation de la personne chargée de représenter le CSE (par exemple en donnant le pouvoir de désignation au bureau du CSE), en cas d'action en justice.

LES DISPOSITIONS INTERDITES DANS LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Parmi les dispositions interdites dans un règlement intérieur de CSE, on peut mentionner la limitation de la durée des réunions du comité, qui ne doivent se terminer qu'une fois l'ordre du jour épuisé. Vous ne pouvez pas non plus y faire figurer des mesures contraires à l'ordre public,

DE LA RÉGLEMENTATION À LA PRATIQUE

Mieux gérer l'hygiène de travail en entreprise

Les préoccupations autour de l'hygiène de travail, en tant que facteur de risque sur la santé des travailleurs, sont loin d'être récentes. L'histoire de la prévention des risques professionnels nous apprend que savants et médecins, se sont de tous temps intéressés au sort des travailleurs, et tout particulièrement aux maladies générées par l'exposition à des environnements malsains.

Kawtar EL Mouhandisse

Au fur et à mesure des épisodes pandémiques qui ont marqué le XX^{ème} siècle, la prise de conscience sociétale des risques liés à l'hygiène s'est accélérée amenant progressivement la réglementation française à évoluer pour créer un cadre qui permette aux acteurs de l'entreprise d'agir de manière préventive, une démarche profitable aux salariés tout comme aux employeurs eu égard aux effets organisationnels néfastes d'une hygiène mal maîtrisée : absentéisme, désorganisation, etc.

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

En synthèse, les obligations de l'employeur en matière d'hygiène consistent à mettre à disposition des salariés des installations – cabinets d'aisance, lavabos, douches, locaux destinés à se

restaurer - munies des équipements nécessaires à la propreté individuelle, et d'en assurer le nettoyage et l'aération. Le nombre, la nature, et les conditions d'implémentation sont encadrés par la réglementation du Code du Travail.

La notion d'état constant de propreté y figure clairement. Des valeurs minimales sont aussi indiquées concernant le renouvellement de l'air qu'il s'agisse d'un système d'aération naturelle ou mécanique, d'une pollution spécifique ou non. Outre ce cadre peu restrictif, l'employeur dispose de toute liberté pour remplir son obligation générale de prévention en matière d'hygiène et manager les risques inhérents.

En tant qu'experts, nous voyons nombre d'entreprises faire le choix de quitter des locaux vétustes pour en investir de nouveaux, de construction récente, dotés de certifications environnementales, qui renvoient une meilleure

image de l'entreprise et permettent des économies drastiques en termes de surface et de consommation énergétique. La plupart disposent d'un personnel qualifié pour en assurer la gestion, la maintenance et l'entretien. Pour autant, les risques liés à l'hygiène n'ont pas disparu. Invisibles, insidieux, la récente crise du Covid-19 a révélé l'étendue des difficultés à les maîtriser et à les manager. En effet, gérée par des phases plus ou moins longues et réitérées de confinements et donc de désertion des locaux de l'entreprise, cette crise fut la démonstration d'une incapacité globale à gérer le risque sanitaire autrement que par la distanciation sociale.

VERS UNE DÉGRADATION DE LA GESTION DU RISQUE SANITAIRE ?

De cette crise mondiale, les salariés, quel que soit leur secteur d'activité, ressortent plus conscients, plus exigeants mais aussi plus inquiets et méfiants à l'égard de la gestion de ces risques. Du côté des acteurs décisionnaires, la conscience des risques est réelle mais se heurte à des préoccupations économiques qui orientent vers des choix discutables. Qu'ont appris les entreprises de cette crise sanitaire en termes de gestion des risques liés à l'hygiène ? Sont-elles aujourd'hui mieux préparées à gérer une crise du même



© DR

KAWTAR EL MOUHANDISSE

Architecte de formation initiale, Kawtar El Mouhandisse s'est ensuite tournée vers l'ergonomie et les organisations du travail dans l'objectif d'intégrer les systèmes d'usages réels dans une conception responsable des bâtiments et espaces de travail. Elle collabore depuis 2007 avec le cabinet Technologia en tant que directrice de mission pour la réalisation d'expertises portant sur les projets importants immobiliers et organisationnels et les risques graves auprès des CHSCT, puis des CSE.